



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/11

Reçu en Préfecture le : 27/10/11
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 24 octobre 2011
D-2011/547

Aujourd'hui 24 octobre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 18h58 à 19h17 Madame FAYET)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIQUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Madame Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h40)

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT

Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2012

L'activité mondiale demeure convalescente. La crise de 2008#2009 s'est nourrie de déséquilibres profonds et notamment de niveaux d'endettement (ménages et États) trop élevés dans de nombreux pays. L'action résolue et coordonnée des pays du G20 a permis d'en limiter amplement les conséquences mais au prix d'une augmentation des dettes publiques alors que le désendettement privé n'a été que partiel.

La reprise mondiale peut ainsi connaître des à-coups. Après un 1^{er} trimestre 2011 particulièrement soutenu (la croissance de la zone euro atteignant + 0,8 %), une succession de mauvaises nouvelles au Japon, aux États-Unis, en Europe et sur le marché pétrolier, ont entraîné un regain de tensions sur les marchés boursiers et de dettes souveraines qui pourraient affecter la confiance des ménages et des entreprises.

A l'inverse, nombre de pays de l'OCDE prennent en ce moment d'importantes mesures de réforme budgétaire et structurelle, ce qui devrait stimuler la croissance.

L'inflation a peut-être atteint son point haut dans les économies de marché émergentes, ce qui permettra un certain assouplissement des mesures prises en 2011, les niveaux d'investissement restant largement inférieurs aux moyennes du passé dans de nombreux pays de l'OCDE, offrant la possibilité d'une reprise des dépenses des entreprises dans les mois à venir si l'incertitude se dissipe.

Après dissipation des tensions, l'activité se raffermirait en 2012. En effet, les importants efforts de reconstruction au Japon soutiendraient en fin d'année la demande publique et privée, domestique et étrangère. Les prix des matières premières se sont stabilisés depuis le mois de septembre et l'évolution de la situation en Libye est de nature à permettre une reprise des exportations de pétrole qui détendrait le marché. En outre, le besoin de renouvellement des équipements obsolètes conservés pendant la crise pourrait favoriser une accélération de l'investissement.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE LA FRANCE

La croissance mondiale serait toutefois, en 2012, hétérogène. Les économies des pays émergents, quoiqu'en léger ralentissement, resteraient dynamiques. Les économies avancées croîtraient globalement à un rythme de l'ordre de 2 % par an mais les pays « périphériques » de la zone euro enregistreraient une croissance plus faible en raison d'un effort marqué de consolidation budgétaire et de désendettement du secteur privé.

Environnement international

(taux de variation en volume, sauf indications contraires)	2010	2011	2012
Taux de croissance du PIB aux États-Unis	3,0	1,6	2,0
Taux de croissance du PIB dans la zone euro	1,8	1,6	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro	1,6	2,5	1,6
Prix du baril de Brent (en dollars)	80	111	110
Taux de change euro/dollar	1,33	1,41	1,43

Etats-Unis

Grâce à une politique monétaire accommodante et des conditions financières favorables, l'économie américaine poursuit son redressement progressif depuis la fin de la récession il y a un an et demi. Néanmoins, les effets négatifs de la crise continuent de se faire sentir, notamment à travers l'ampleur persistante du chômage. La croissance de la production devrait s'accélérer et le taux de chômage devrait reculer encore en 2012 même si le rythme de l'expansion devrait être freiné par le désendettement des ménages et les premières mesures d'assainissement budgétaire.

Japon

Le grand tremblement de terre dans l'Est du Japon du 11 mars aura été la plus grave catastrophe de l'après-guerre subie par le pays. Son impact immédiat aura été de réduire la production. Ce recul sera sans doute inversé sous l'effet d'une reprise vigoureuse tirée par les efforts de reconstruction.

Toutefois, les pressions déflationnistes devraient persister en 2012, le chômage demeurant supérieur à son niveau antérieur à la crise de 2008.

Chine

Le durcissement des conditions monétaires a mis un frein à la croissance, qui devrait s'établir en moyenne aux alentours de 9 % en 2011-2012.

L'inflation a continué à s'orienter à la hausse mais elle devrait toutefois refluer en 2012 au fur et à mesure que la demande excédentaire va progressivement s'estomper et que les prix des importations cesseront de grimper.

L'excédent de la balance courante devrait se replier à 4,5 % du PIB (contre plus de 10 % en 2007), sous l'effet du ralentissement de la hausse des exportations et de l'augmentation des prix des produits de base.

Zone euro

La reprise de la demande intérieure s'accélère en zone euro et les exportations continuent de soutenir la croissance de 2012.

La confiance se renforcerait grâce aux conditions financières qui se sont améliorées.

Le rythme de la reprise risque cependant d'être freiné par l'assainissement requis des finances publiques, l'ajustement en cours des bilans dans le secteur privé et la hausse des prix de l'énergie.

L'inflation générale a fortement augmenté sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et de l'augmentation des impôts indirects, mais les pressions de prix sous-jacentes restent faibles, en raison du niveau élevé du chômage et des importantes capacités inutilisées.

La crise de la dette souveraine et les déséquilibres persistants au sein de la zone euro feraient tout de même peser un risque majeur sur les perspectives 2012.

Allemagne

La reprise induite par les exportations se poursuivrait en 2012, la demande intérieure, notamment l'investissement des entreprises et la consommation des ménages, contribuant de plus en plus à la croissance.

L'emploi continue d'augmenter et, associée aux hausses de salaires, cette progression devrait favoriser la remontée de la consommation privée au cours des prochaines années.

La croissance devrait se ralentir quelque peu en 2012, l'écart de production se refermant au cours de l'année.

LES PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE FRANÇAISE

Les fondamentaux de l'économie française demeurent solides.

La croissance du PIB atteindrait + 1,75 % en 2012.

L'année 2012 devrait bénéficier des mesures et de la dynamique des périodes précédentes.

- Les exportations ont progressé de 2 % par trimestre en moyenne en lien avec le rebond du commerce mondial pour la période allant du troisième trimestre 2009 au premier trimestre 2011.
- Courant 2010, la croissance française est devenue plus autonome tandis que les effets du plan de relance se dissipaient.
- Les entreprises ont recommencé à investir et à reconstituer leurs stocks.
- Depuis le début de l'année 2010, l'emploi a crû de manière relativement plus forte que lors des reprises précédentes, permettant une baisse du taux de chômage.

Les ménages français sont relativement peu endettés et affichent un taux d'épargne élevé.

La masse salariale est dynamique, soutenue par des créations d'emplois importantes (+ 111 600 au premier semestre 2011), une nette progression des salaires moyens ainsi que la prime « partage des dividendes ».

Avec le repli de l'inflation en 2012 (1,7 % après 2,2 %), le pouvoir d'achat des ménages devrait légèrement accélérer. De plus, les effets négatifs de la fin de la prime à la casse étant dissipés, la croissance de la consommation des ménages devrait être moins erratique.

L'investissement conserverait son dynamisme, les entrepreneurs jugeant leurs capacités de production encore insuffisantes.

Le déficit du commerce extérieur ne pèserait que faiblement sur la croissance en 2012. Les exportations profiteraient de la légère accélération de la demande mondiale, tandis que les importations évolueraient plus en ligne avec la demande intérieure.

Les chiffres clés de l'économie française

	2010	2011	2012
PIB total (valeur en milliards d'euros)	1 932,80	1 998,10	2 070,30
Variation en volume (en %)	1,5	1,75	1,75
Dépenses de consommation des ménages	1,3	1	1,6
Prix à la consommation			
> Prix hors tabac (moyenne annuelle)	1,5	2,1	1,7
> Prix à la consommation (moyenne annuelle)	1,5	2,2	1,7

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toujours la stabilisation

L'effort de maîtrise des finances publiques nécessite qu'il soit partagé entre les différents acteurs et que les mêmes règles s'appliquent aux différentes composantes du budget de l'État hors charges de la dette et pensions.

Ainsi, hors fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et hors dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont stabilisés en valeur (à périmètre constant 2011) à 50,6 milliards d'euros pour la deuxième année consécutive.

Cette stabilisation est conforme à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014.

En outre, au sein de ces concours financiers aux collectivités territoriales, la priorité sera donnée à la péréquation et au soutien aux projets de développement locaux.

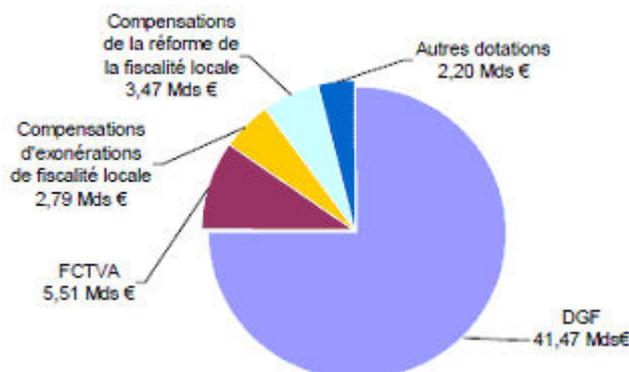
Les concours financiers en chiffres

Les concours de l'État aux collectivités territoriales recouvrent deux ensembles :

- les prélèvements sur les recettes de l'État en faveur des collectivités territoriales (55,36 milliards d'euros en 2012 y compris FCTVA) ;
- les crédits budgétaires de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (2,54 milliards d'euros en AE et 2,50 milliards d'euros en CP en 2012), ainsi que la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » (1,70 milliard d'euros en 2012), rattachée à la mission « Travail et emploi ».

Les prélèvements sur recettes constituent le principal mode de financement par l'État des collectivités territoriales. La plus importante composante des prélèvements sur recettes est la dotation globale de fonctionnement (41,47 milliards d'euros prévus en 2012).

Les Prélèvements sur recettes en PLF 2012 (55,36 Mds€)



Principales orientations et réformes pour l'année 2012

La stabilisation des concours

L'effort partagé de maîtrise des finances publiques se traduit plus particulièrement par :

- une évolution modérée de la DGF à périmètre constant de + 0,2 % (+ 77 M€ par rapport au montant réparti en 2011) ;
- une reconduction en valeur des crédits d'engagement consacrés aux dotations de fonctionnement, d'investissement et de compensation des charges transférées.

Le soutien à la péréquation

L'objectif de renforcement de la péréquation, dans le cadre d'une intercommunalité plus intégrée et de dotations de péréquation plus efficaces, demeure fort compte tenu d'une part de la stabilisation en valeur des concours de l'État et d'autre part de la forte disparité existant entre les ressources et charges par habitant au sein d'une même catégorie de collectivités territoriales.

La progression de la DGF et des mesures de redéploiement entre ses composantes permettent de préserver la progression de la péréquation. Ainsi, poursuivant la logique de la loi de finances pour 2011, les dotations de péréquation du secteur communal augmenteront de 110 M€ par rapport aux montants de 2011 tandis que les dotations de péréquation départementale et régionale progresseront respectivement de 34 et 13 M€. Le comité des finances locales pourra par ailleurs décider de majorer ces augmentations de dotations par des écrêtements complémentaires d'autres composantes de la DGF.

Enfin, pour garantir le principe de neutralité financière, au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements, de la réforme de la fiscalité directe locale, les deux prélèvements sur recettes de compensation de la réforme (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle), hors enveloppe normée des concours, ont été réévalués à 3,4 milliards d'euros pour 2012.

GRANDS EQUILIBRES

Après une longue période de désendettement qui a vu l'encours de la Ville passer de 266 M€ à 183M€, Bordeaux compte désormais parmi les villes françaises les moins endettées de sa catégorie. Nous avons donc retrouvé des marges de manœuvre, nous permettant de nouveau de recourir à l'emprunt pour financer notre ambitieux programme d'investissement.

2012 sera l'année de démarrage effectif de la réalisation (et donc du financement) de trois grands projets que sont le nouveau stade, le centre culturel et touristique du vin ainsi que la Cité municipale.

L'investissement connaîtra une progression très significative en 2012, car outre le début du financement de ces trois grands projets, démarreront également des chantiers majeurs tels que les Archives municipales, le Muséum d'Histoire naturelle, les équipements publics du nouveau quartier Ginko à Bordeaux Lac, et le programme de construction d'équipements sportifs, scolaires, et de petite enfance que nous avons d'ores et déjà validé. Grâce au lancement de ces projets structurants qui marqueront le paysage bordelais, la Ville participera à l'effort de relance de l'activité dans une conjoncture économique difficile.

Parallèlement, l'effort devra être poursuivi sur nos dépenses de fonctionnement, qui devront être limitées et adaptées aux circonstances actuelles.

Afin de ne pas augmenter encore les difficultés de nos concitoyens qui subissent déjà les effets d'une crise mondiale, je proposerai à nouveau une maîtrise raisonnée de nos taux d'imposition si l'évolution des bases d'imposition correspond à nos attentes.

Ces bases seront connues dans le courant du mois de mars 2012. C'est à ce moment-là que le Conseil Municipal aura à se déterminer sur les taux d'imposition.

L'AGENDA 21

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités locales de plus de 50 000 habitants d'élaborer préalablement aux débats sur le budget un rapport sur la situation du développement durable sur leur territoire.

Ce rapport, rédigé suivant les formes imposées par la réglementation et examiné dans la séance du conseil municipal consacrée au débat d'orientations budgétaires, constitue le volet « développement durable – Agenda 21 » du présent document d'orientations budgétaires.

LE PROJET SOCIAL

Le Projet Social se situe à la croisée des chemins entre le volontarisme de la Ville dans le champ social, l'imagination et l'innovation des associations dans les quartiers pour multiplier les échanges entre les habitants et la nécessaire maîtrise des dépenses que nous-mêmes et nos institutions partenaires sommes conduits à inscrire dans toutes nos actions.

L'engagement des trois autres contributeurs du développement social sur la Ville que sont la CAF, le Conseil Général et l'Etat, réunis au sein du Conseil de Développement Social, est effectif et constructif mais le risque, dans les années à venir, d'un repli sur les compétences et les finances de chacun est constant.

La force du projet social est de donner sens, dynamisme et efficacité dans la conduite de projets communs, portés avec les habitants et régulièrement évalués et de conserver avec encore plus de vigilance ses objectifs.

Une attention permanente aux besoins et équipements collectifs et aux évolutions du territoire inspire notre action dans les espaces de rencontre et de proximité. L'enjeu est de faire de la rue un endroit convivial, sûr et praticable pour tous ceux qui y vivent ou y passent mais aussi de favoriser - grâce à une médiation de proximité régulière - une qualité de vie urbaine au service des habitants du quartier.

La politique de proximité repose donc à la fois sur l'offre de services de qualité mais aussi sur la qualité de la relation au citoyen. Elle appelle donc une réflexion permanente sur la qualité du dialogue avec ce dernier, dans les quartiers notamment, et sur l'accessibilité des politiques proposées et se décline dans les actions menées par l'ensemble des services de la Ville au contact des habitants.

La politique de vie en société

Cette politique exprime la volonté de solidarité de la Ville à travers l'organisation et la mise en œuvre du projet social déclinée dans des grandes thématiques :

- favoriser le lien social,
- protéger tous les âges de la vie,
- lutter contre les exclusions,
- promouvoir le logement et l'emploi pour tous,
- développer les gouvernances partagées et transparentes.

La démarche est ouverte, basée sur l'échange et la concertation, la Ville devant en permanence appréhender les aspirations de la société à l'échelle et à la mesure d'un territoire dans toute la diversité des individus et des groupes et s'enrichir ainsi des propositions des partenaires comme des acteurs de proximité.

Fort de ce travail partenarial, la Ville peut produire des actions concrètes, simples, pratiques en prenant le temps nécessaire et en favorisant les actions de prévention.

I - En ce qui concerne la **petite enfance**, la Ville se doit d'assurer le bon fonctionnement des établissements et améliorer la qualité de l'accueil et l'accessibilité pour le plus grand nombre de familles bordelaises, ce sont les 2 objectifs prioritaires poursuivis. Ces deux axes se conjuguent étroitement à la nécessité d'anticiper les besoins des populations des nouveaux quartiers et nécessitent un partenariat renforcé dans le cadre du projet urbain.

L'engagement pris d'augmenter quantitativement l'offre d'accueil en direction des 0 – 3 ans se poursuit.

Au 30 juin 2010, 5 019 enfants bénéficiaient d'un accueil ; un an plus tard, ce sont 5 125 enfants qui sont accueillis sur 3 956 places, avec la poursuite de l'amélioration du taux de présentisme, les programmes de création, de rénovation et de restructuration d'établissements, 243 places supplémentaires seront créées en 2012. L'objectif visé pour 2014 reste de 6 000 enfants accueillis soit la création complémentaire de 630 places en 3 ans.

Cet objectif d'amélioration du taux de couverture ne pourra être atteint qu'avec la diversification des acteurs de la petite enfance et passe donc par :

- le maintien de la politique volontariste du financement des établissements d'accueil petite enfance associatifs (4 748 350 € en 2011, pour 693 places au 1^{er} septembre 2011),
- le recours au mode de gestion de **Délégation de Service Public** (Mirassou - 1er mai 2012 - et Berge du Lac - 1er septembre 2012 - chacun pour 60 places).

Parallèlement à cet objectif quantitatif, la Ville, en partenariat avec la CAF, le Conseil Général et les structures associatives, poursuit le développement de l'Offre de service petite enfance (OSPE). Depuis avril 2011, la gestion d'une liste d'attente et la tenue de commissions d'attribution de places communes avec les établissements associatifs permettent d'améliorer l'accompagnement des familles dans leurs démarches et les conditions d'accès aux établissements petite enfance.

De nouveaux projets seront également conduits en 2012, développés selon les quatre actions suivantes :

- la valorisation des services d'accueil familial par une politique de recrutement des assistantes maternelles et la poursuite de la réflexion sur la mutualisation des moyens des structures d'accueil collectif et familial,
- la mise en œuvre de la démarche qualité dans les établissements d'accueil petite enfance avec l'obtention d'une certification fin 2012,
- le renforcement du soutien à la parentalité par le développement des lieux d'accueil enfants parents,
- la création d'un groupe de parole consacré aux pères en séparation, dans le cadre du 3ème projet social.

II - En matière d'éducation, la double orientation de la Ville s'appréhende aujourd'hui dans une démarche d'optimisation des moyens.

Elle porte sur :

- une exigence de consolidation des acquis et des investissements concernant le patrimoine scolaire, les moyens d'actions éducatives, les moyens humains mobilisés depuis 1995,
- et une obligation d'anticiper l'arrivée de nouvelles populations à scolariser dans les quartiers nouveaux ou en renouvellement urbain.

6 objectifs principaux ont été arrêtés :

- poursuivre la réhabilitation des locaux scolaires ;
- favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes porteuses de handicap ;
- poursuivre l'adaptation et la valorisation de l'offre d'actions éducatives et pédagogiques de la ville dans le cadre du partenariat conclu avec l'Inspection Académique ;
- accompagner l'évolution des nouvelles technologies de communication dans les écoles ;
- accroître les propositions d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- développer l'accessibilité des services à destination des familles (restauration, garderies, ...).

L'étude prospective des effectifs scolaires et la mise en œuvre du Projet Urbain qui amène l'émergence de nouveaux quartiers (La Berge du Lac, Bassins à Flot, Bastide-Niel,..) démontrent l'accroissement des jeunes élèves.

En 1995, le nombre d'enfants inscrits à l'école était de 13 550. En 2010, il est de 14 920 soit une augmentation de 12 % en maternelle et 8,8% en élémentaire. En 2011, il dépasse les 15 000.

60 classes ont été créées dans les écoles existantes par l'Inspection Académique (30 maternelles, 26 élémentaires, 4 classes spécialisées).

Cela conduit également à construire de nouveaux équipements : le 1^{er} groupe scolaire des Bassins à Flots dont le concours est lancé, 1^{er} groupe scolaire de la Berge du Lac, dont la livraison est prévue à l'automne 2012.

Les orientations du programme sont inscrites dans la droite ligne du Projet Social N°3 et de l'Agenda 21 de la Ville.

Conformément aux objectifs de ce dernier, l'ensemble des travaux menés sur le patrimoine scolaire intègre les objectifs de développement durable et de haute qualité environnementale : un effort est apporté aux travaux d'économie d'énergie, afin d'améliorer le confort thermique et de diminuer les consommations. Par ailleurs, dans un souci d'extension des modes d'accueils, mais également de rationalisation des espaces et des budgets alloués, les projets prendront également en compte les différents temps d'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans.

Sur la base de projets lancés par les écoles, l'aménagement de jardins pédagogiques sera poursuivi. Les déplacements doux seront encouragés en recherchant des possibilités de stationnement pour les vélos dans l'école et sur le domaine public.

Enfin, la Ville poursuivra la mise en adéquation des besoins en matériel de restauration avec l'augmentation des enfants fréquentant la restauration scolaire. L'attente des familles a fortement évolué : 77 % des enfants fréquentaient la restauration scolaire en 1995, 90 % en 2011 soit près de 3 000 enfants supplémentaires. L'objectif demeure de pouvoir accueillir tous ceux qui le demandent, dans la limite de la capacité physique des locaux de restauration et avec le personnel compétent pour garantir la qualité du temps de repas et la sécurité des enfants sur le temps de l'interclasse. Les actions inscrites dans le cadre du PNNS (Plan national nutrition santé) seront poursuivies.

Les moyens d'actions éducatives mis à disposition des écoles s'inscrivent quant à eux dans une logique d'innovation. A la fin de l'année 2011, 200 tableaux numériques interactifs auront été installés dans 44 écoles élémentaires publiques et 31 dans 16 établissements privés sous contrat d'association. L'année 2012 verra la poursuite de ce déploiement, le remplacement de l'ensemble des postes pédagogiques des salles informatiques des écoles élémentaires, la poursuite de l'équipement sur projet des écoles maternelles.

Dans le cadre partenarial avec l'Inspection Académique et au travers d'un nouveau schéma directeur des technologies de l'information et de la communication (TICE) dans les écoles informatiques l'accent sera mis sur la définition de contenus de services à mettre à disposition des enseignants et des élèves mais aussi des familles dans le cadre des futurs espaces numériques de travail (ENT).

III - La politique territoriale en direction de la jeunesse va se poursuivre dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui va être signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2012 à 2014.

L'accueil éducatif et de loisirs des enfants de 3 à 11 ans prend en compte l'analyse et l'évolution des demandes d'accueils et de garde des familles. Il s'agit notamment de prendre en compte :

- une croissance démographique forte et continue,
- l'évolution des comportements familiaux des familles nouvellement arrivées qui font très fortement appel à l'offre d'accueil proposée par la Ville,
- les changements intervenus dans les rythmes scolaires qui ont affecté l'augmentation des périodes de petites vacances.

Pour toutes ces raisons, une place en centre de loisirs est aujourd'hui occupée par deux enfants en moyenne, au lieu de 3 ces dernières années.

Aussi, pour maintenir un niveau de réponse suffisant pour les familles, et en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé une sensible augmentation du taux de couverture au terme de ce nouveau contrat.

La Ville va également poursuivre l'harmonisation des conditions d'accueils périscolaires dans les écoles élémentaires, en accompagnant les associations pour qualifier leurs projets d'accueil et d'activités. De même, en lien avec la Direction de l'Education et de la Famille, une expérimentation d'organisation de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne va être conduite dans une dizaine d'écoles.

Dans un contexte budgétaire très contraint, l'objectif de maintien des places d'accueil en nombre suffisant ainsi que leur développement dans les nouveaux quartiers d'habitat, sera poursuivi.

Dans le même temps, 2012 verra la poursuite du travail mené par le Conseil des Jeunes de Bordeaux afin de rendre plus lisibles les actions de la ville en direction des adolescents et des jeunes adultes, notamment à l'échelle de chaque quartier. Sur la base de la consultation lancée en 2010 par voie numérique en direction des 18-25 ans, la Ville et le Conseil des jeunes de Bordeaux appuieront et faciliteront la mise en œuvre des actions les plus pertinentes.

Le soutien aux initiatives à travers l'opération AJC rencontre un réel succès auprès des associations de jeunes. Ce dispositif sera donc poursuivi avec une évaluation toujours plus fine de l'impact des actions soutenues.

Enfin, et sur la base des résultats d'une étude commandée par la Ville, nous devrions être en mesure de proposer de nouvelles perspectives quant aux réponses à apporter aux jeunes adolescents, qu'il s'agisse des orientations de la politique jeunesse à partager avec les associations qui agissent dans ce secteur, ou bien des modalités de mise en œuvre.

En 2012, l'auberge de Jeunesse verra sa gestion évoluer sous format d'une délégation de Service Public.

IV - Concernant les séniors, l'élaboration d'une politique intégrée constitue un des objectifs prioritaires de l'année 2012 afin de répondre à l'émergence d'enjeux démographiques et sociaux majeurs dans les années à venir.

Ainsi en 2030, d'après les projections actuelles, le seuil des personnes de 60 ans et + sur la commune de Bordeaux passerait à 50 000 soit 22 % de la population totale représentant une augmentation de 4,1%. De plus, la réforme de la dépendance devrait avoir des incidences sur la prise en charge des personnes âgées.

Afin de relever ces défis, la Direction des Actions Gérontologiques (DAGe) et le Pôle « séniors » au sein de la Mairie de Bordeaux poursuivront leur rapprochement afin de conforter leur nouvelle organisation transversale destinée à promouvoir une politique de solidarité et d'accompagnement en direction de leurs publics et d'assurer un meilleur service à l'utilisateur.

En 2012, la priorité sera donnée à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des séniors. Parmi les opérations s'inscrivant dans cet objectif, on peut citer :

- l'opération de délocalisation et d'extension de l'EHPAD La Clairière à Bordeaux Caudéran, engagée en juin 2011
- l'achèvement de la réhabilitation de la RPA Buchou
- la réhabilitation des RPA Achard et Dubourdieu, à partir de fin 2012.
- la réhabilitation des RPA Bonnefin, Alfred Smith et Billaudel, pour lesquelles les consultations devraient être engagées en 2012 et 2013.
- le transfert du Logement-Foyer Plein Ciel sur le site de Petit Trianon, qui vise à améliorer l'offre de service pour les personnes âgées sur le quartier du Grand-Parc en créant une véritable plateforme comprenant: accueil, information, hébergement des personnes âgées autonomes et dépendantes, restauration et animation.

V - Au titre de l'action sociale, le **CCAS**, dont les missions sont inscrites dans le 3^{ème} projet social de Bordeaux, soutient des actions en faveur du public le plus démuné. Il est également impliqué dans des actions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté. Son offre de service spécifique en matière d'accueil et de logements se formalise, notamment, à travers la poursuite de la requalification lourde de certains équipements, suite aux engagements et consultations lancés en 2010 et 2011.

Cette stratégie pluriannuelle sera encore confortée en 2012, comme l'illustrent les opérations suivantes :

- les travaux d'humanisation du Foyer Leydet. Commencés en 2010 avec la création d'unités de vies adaptées aux besoins des résidents, ils vont se poursuivre en 2012 pour une livraison en 2013
- la création de la structure multi accueil (Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Famille) sur le site du Repos Maternel (Gradignan) comportant la création de 25 places proposées aux résidentes. 2012 sera consacré à la formalisation des avant-projets sommaire et détaillé pour la réhabilitation du bâtiment principal
- les travaux d'aménagement pour améliorer l'accueil des mères et de leurs enfants sont programmés sur le site du Foyer Maternel à Bordeaux (rue des Douves). Ils précèdent la réalisation d'un programme de réhabilitation commun avec la mairie sur ce bâtiment qui héberge également une crèche municipale. 2012 verra l'approbation du programme et les premières esquisses.

L'ensemble de ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement fort entre la Ville et son CCAS, dont une déclinaison significative consistera à l'intégration de l'établissement public à l'opération de Cité Municipale, et une logique de rapprochement des services de plus en plus concrets (groupements de commande, conduites d'opérations). Simultanément,

le CCAS poursuivra son travail d'actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux ainsi que sa participation aux différents projets de territoires (Bassins à Flots...). Ces travaux s'effectuent enfin dans le cadre d'un partenariat en cours de redéfinition avec les partenaires de l'Institution, notamment le Conseil Général, l'Etat et l'ARS.

VI - En matière de cohésion sociale et territoriale, la Ville continuera de mobiliser tous les moyens pour améliorer la situation sociale des quartiers les plus fragiles.

Dans un contexte particulièrement tendu au niveau des partenariats financiers, la prolongation jusqu'en 2014 du contrat urbain de cohésion sociale permettant notamment de mobiliser les financements de l'Etat, constitue une bonne nouvelle.

Plus que jamais, l'objectif sera bien de pérenniser et mettre en œuvre de nouveaux projets permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants.

L'accompagnement de la mutation de la Ville constituera une priorité : autour des nouveaux quartiers : Ginko, Bassins à Flots, dans le cadre des grands projets urbains : Euratlantique, Re-centre, Rive droite, il s'agira de faciliter la compréhension et l'appropriation de ces opérations par les habitants, de faire en sorte qu'elles soient l'occasion de répondre à leurs besoins (réalisation de nouveaux équipements) ou encore qu'elles profitent en priorité aux demandeurs d'emploi (clause et chantier d'insertion, chantier formation).

VII - Enfin, plusieurs missions transversales seront développées :

1. Concernant l'action en faveur des **personnes en situation de handicap**, la Ville s'attache à impulser, à accompagner et mettre en œuvre une politique active dans le but de favoriser leur intégration dans la vie de la cité. Au sein même de la collectivité, la mission accompagne les projets des directions à même de favoriser l'intégration pleine et entière du public et des agents concernés. Elle mobilise dès que cela est nécessaire l'expertise et l'avis des associations partenaires du conseil ville et handicaps.

L'intégration dans la vie de la cité des personnes en situation de handicap doit notamment se concrétiser par la mise en accessibilité de tous les bâtiments municipaux à l'échéance 2015. Le diagnostic de l'ensemble des établissements recevant du public du patrimoine de la Ville a été établi. Il est la base de la construction du schéma directeur de mise en accessibilité pluriannuel des bâtiments municipaux.

Au-delà de ce programme prioritaire, les objectifs de la politique menée en faveur des personnes en situation de handicap inscrits dans la Charte Ville et Handicaps signée en 2011 comportent plusieurs axes principaux :

- développer l'accessibilité aux manifestations et à l'espace public,
- favoriser l'emploi des personnes handicapées,
- mener des actions de concertation avec les associations du conseil ville et handicaps,
- mener des actions de communication et de sensibilisation.

2. Un deuxième axe transversal des politiques publiques, la mission « **diversité/lutte contre les discriminations** » répond à un enjeu de cohésion sociale et recherche les moyens d'une meilleure égalité de traitement dans l'accès aux droits essentiels. La mission accompagne et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité dans ce domaine.

Elle participe à la promotion de la diversité culturelle et contribue au bien vivre ensemble des habitants du territoire bordelais en animant des rencontres et des échanges interculturels avec le conseil de la diversité. Concernant la lutte contre les discriminations, elle s'appuie sur le réseau des acteurs de terrain et s'implique dans les instances départementales de la « cohésion sociale ».

Pour l'année 2012, la mission diversité poursuivra son action avec le conseil de la diversité et portera le projet d'une publication d'un ouvrage sur « La diversité culturelle à Bordeaux » ceci sous la responsabilité de la Ville et en partenariat avec le modérateur 2011 du conseil.

Le forum de la diversité culturelle sera reconduit et s'attachera plus particulièrement aux questions d'éducation. L'implication dans les événements de la ville sera maintenue (journée de l'égalité, journée citoyenne, dialogues interreligieux et citoyen...), la dynamique de la politique en faveur des migrants âgés approfondie.

En ce qui concerne la « promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations », plusieurs axes sont retenus : la mise en action de la Charte de la diversité et du partenariat avec le défenseur des droits (ex Halde) , la participation et représentation dans les différents réseaux européens, nationaux et des villes œuvrant pour l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et la diversité (COPEC, IRDSU...) mais aussi le soutien des associations intervenant dans ce champ.

3. Le troisième axe transversal concerne le développement et la promotion des politiques du logement et l'hébergement d'urgence de la ville visant à la réduction de la **précarité** (énergétique, de santé, alimentaire, numérique...). Cette mission mise en place en 2011 vise à accompagner et associer des partenaires relais et les services internes de la collectivité dans ce domaine très sensible pour tous les habitants.

Cette mission contribue à assurer la cohérence des projets sur le territoire et ainsi permettre notamment de développer l'offre de logement des jeunes sur la ville, de concourir au relogement des personnes et des populations Roms notamment vivant dans des squats et souhaitant s'intégrer, de veiller à la répartition des lieux d'accueil sur le territoire en accompagnant les transferts de certains établissements (la Maison Sainte Catherine, la Halte de nuit, ...) comme la création de nouveaux (la maison relais St Fort, le projet oïkeo sur le concept d'housing first).

Une attention particulière sera portée notamment sur le dispositif hivernal et la mise en place d'un système d'hébergement efficient pour l'hiver 2011-2012.

Plusieurs conférences et ateliers sous le titre les « Bruits de la rue » animés par des sociologues, philosophes, acteurs du monde économique et social auront pour vocation de permettre de changer le regard sur la précarité et seront lancés au dernier trimestre 2011, dans le cadre du projet social et se poursuivront en 2012. Les préconisations et premières expérimentations seront présentées au public lors du forum social de novembre 2012.

Pour développer son action, un partenariat financier avec le secteur privé sera recherché.

En matière de cadre de vie, les démarches de gestion urbaine de proximité permettant de mobiliser et coordonner l'intervention des acteurs de terrain (Propreté, Espaces verts, bailleurs, services de la CUB) dans les quartiers seront poursuivies (Lac, Benauges, Saint-Jean) et développées (Bacalan). Les bilans des démarches engagées, les résultats produits auprès des habitants, confirment les réponses très positives, concrètes et rapides qu'elles apportent dans des secteurs où les questions de cadre de vie sont sensibles.

A la croisée des problématiques environnementales et des questions de lien social, le soutien aux initiatives de jardins partagés sera consolidé.

Une attention particulière sera portée à des thématiques en essor comme l'économie sociale et solidaire et aux projets qui en émergent (ressourcerie, réaffectation du siège d'Aquitanis).

Enfin, parce que la Ville doit faire face à un exceptionnel développement des squats sur son territoire, l'effort engagé en matière de suivi, de médiation et de gestion de ces situations sera poursuivi aux côtés de nos partenaires (CUB, Etat...).

La politique de prévention des risques et de tranquillité

Soucieuse d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la Ville développe au travers de sa politique de prévention des risques et de tranquillité des actions de proximité qui concourent à la tranquillité et la salubrité publiques.

Veiller au bon usage de la voie publique, au bon déroulement des manifestations festives, lutter contre toutes les nuisances, garantir les conditions d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité dans les ERP, constituent les objectifs majeurs de cette politique.

Dans un contexte de réglementation en perpétuelle évolution (LOPPSI2, mesures en faveur de la qualité de l'air : création des ZAPA), elle veille à l'édiction et au respect des normes en vigueur.

Grâce à une réelle disponibilité auprès des habitants et une coordination efficace avec les divers acteurs de la vie sociale, elle multiplie les contacts et ses offres de service. Elle encourage la médiation afin de désamorcer les querelles de voisinage et prévenir les désordres de la rue.

En ce qui concerne les squats et les populations marginales, une étroite collaboration entre tous les services concernés est une condition indispensable à la mise en place d'un dispositif efficace de signalement et de suivi.

L'accent sera mis sur cette priorité ainsi que sur la lutte contre l'insalubrité et les troubles à l'ordre public avec une vigilance particulière sur les problèmes liés aux attroupements et à l'alcoolémie sur la voie publique ainsi que sur la divagation des chiens.

En complément de ses actions de prévention, la Ville veille également à développer l'efficacité de son dispositif coercitif. Ainsi, la coordination au niveau d'une seule unité de l'ensemble des interventions de contrôles concourt à cet objectif.

Par un développement raisonné de la vidéo protection, la Ville dispose aujourd'hui de 56 caméras qui contribuent à la prévention de la délinquance et à la sécurité des biens et des personnes.

Dans le cadre d'un plan triennal, défini à l'issue d'un diagnostic local de sécurité, une 1^{ère} phase d'équipement sera lancée en 2012 : 2 caméras seront repositionnées sur les places Camille Jullian et St Projet et 2 nouvelles seront posées à Mériadeck et sur la place Ferdinand Buisson.

En matière de prévention des risques, outre les missions de contrôle sanitaire déléguées par l'ARS, les actions menées s'inscrivent dans les grandes orientations fixées par :

- l'Agenda 21, au titre de la lutte contre le bruit, les nouvelles nuisances émergents, la pollution atmosphérique et de l'air ambiant intérieur, la lutte contre les déchets,
- le projet social avec la lutte contre l'habitat insalubre.

Les missions dans le domaine de **l'hygiène, de la sécurité, de l'accessibilité dans les ERP** sont aujourd'hui regroupées en un pôle auquel la prévention des risques majeurs et la gestion

des périls sont également rattachées. Ce pôle mettra toute son expertise au service de la promotion d'une politique globale de prévention.

Il étendra notamment son domaine de compétence à l'ensemble des questions de sécurité et non plus seulement à la sécurité incendie.

Il conduira une démarche qualité visant à l'accréditation de ses métiers d'inspection.

La nécessaire rationalisation des ressources nous conduit à prioriser nos interventions. Ainsi pour 2012, une réflexion sur l'externalisation, la diminution voire l'arrêt de missions annexes sera menée : contrôle des piscines privées, diagnostic termites chez les particuliers. De même, les conditions de mise à disposition de nos inspecteurs de salubrité au bénéfice de 22 communes de la CUB seront renégociées.

La lutte contre le mal logement est enfin une priorité de la Ville, dont la réussite dépend en premier lieu de la qualité de l'échange d'informations avec tous nos partenaires.

Ainsi, sur le secteur Marne Yser, micro secteur dégradé du PNRQAD, une mise en commun des procédures et l'organisation d'échanges de données avec la CAF faciliteront l'accès à un logement décent.

Le transfert des informations sur le traitement du logement insalubre sur le logiciel de l'ARS d'Aquitaine est également prévu.

La politique de développement sportif

En matière de développement sportif, la Ville a pour ambition de répondre aux attentes et de favoriser la pratique du plus grand nombre par la mise à disposition de moyens humains, logistiques et financiers nécessaires. Cette politique se construit au travers de trois secteurs d'intervention que sont les équipements sportifs structurants, le sport éducatif et de loisirs, et le sport de haut niveau et performance.

En 2012, dans le domaine de la construction et gestion des équipements, l'entretien, la rénovation et l'adaptation du patrimoine existant permettront de poursuivre le soutien au mouvement sportif par, entre autres, une large mise à disposition d'équipements (135 000 h/an). Le lancement d'un programme ambitieux de création de 4 gymnases sur 3 ans permettra à terme de mieux répondre aux attentes des pratiquants et clubs actuellement limités dans leur développement par des structures saturées. 2012 verra l'achèvement des travaux du gymnase armagnac et le lancement des travaux de la rue Virginia (gymnase ASPTT).

Dans le domaine des équipements, un chantier pluriannuel d'amélioration du suivi technique et réglementaire des équipements est lancé en 2012. Cette démarche transversale se concrétise au niveau de l'exploitation par la mise en place d'un kit sécurité, une communication actualisée, et une formation de personnels chargés de l'exploitation, s'appuyant sur le règlement intérieur voté par le Conseil Municipal en mai 2011. Des systèmes de contrôles d'accès seront expérimentés sur les équipements sportifs, renforçant la sécurité des sites tout en offrant des capacités d'ouvertures accrues, mais contrôlées.

La municipalité développera également un programme spécifique d'animation sportive de la cité. Ce programme se décline au travers du sport scolaire qui s'exerce suivant des modalités renouvelées et optimisées. La Ville continuera à s'inscrire comme un partenaire incontournable de l'Education Nationale par la mise à disposition d'éducateurs sportifs lors des séances de natation scolaire et par la création de 16 nouveaux parcours de course d'orientation, concourant ainsi à l'épanouissement d'une culture sportive chez le public jeune.

Le sport pour tous est une composante majeure de notre politique d'animation. En 2012, la Ville s'attachera particulièrement à favoriser l'accessibilité des équipements sportifs ainsi

qu'une pratique adaptée à tous les handicaps. Elle renouvellera par exemple ses partenariats avec des établissements spécialisés pour l'accueil de personnes en situation de handicap dans les piscines.

Dans le but de toucher le plus grand nombre, dans un cadre ouvert et non fédéral en particulier, les actions menées en direct par la Ville (quai des sports, plage du lac, savoir nager...) seront poursuivies et renforcées, s'appuyant sur les bons résultats d'activité de l'année 2011.

L'accompagnement du mouvement sportif se concrétise également par l'aide financière importante sur les projets associatifs dans un partenariat contractualisé. Cette structuration permet à la Ville de Bordeaux d'accompagner à l'intersaison 2011 (et donc la saison sportive 2011/2012), 10 montées d'équipes nationales, pour une seule descente, offrant ainsi toujours plus de spectacle sportif aux amateurs bordelais (1 000 000 de spectateurs attendus sur les événements sportifs 2011). Après un programme événementiel 2011 axé sur le rugby - Coupe du monde oblige -, 2012 sera placée sous le signe de l'Olympisme, accompagnant nos athlètes de haut dans leur préparation, mais aussi par l'organisation du championnat de France de BMX en juillet 2012 sur la place des Quinconces, dernière épreuve pour notre Champion du Monde Bordelais Joris Daudet, figurant parmi les meilleures chances de médailles olympiques des Jeux de Londres 2012.

Enfin, dans le secteur des équipements sportifs structurants, 2012 sera l'année qui verra donner le premier coup de pioche de la construction du nouveau stade au Quartier du Lac. Son achèvement est prévu pour le printemps 2015, afin d'accueillir dans un premier temps le championnat d'Europe des nations ou EURO 2016, mais aussi les rencontres de championnat de ligue 1 de Football.

Toujours en 2012, les études seront menées pour que le Palais des sports du Cours Victor Hugo amorce une reconversion globale afin d'accueillir à terme en 2014 les matchs élite des sports de balle en salle.

La politique de développement culturel : la démocratie culturelle

Bordeaux entend faire de la démocratie culturelle un fondement incontournable de sa politique.

C'est en offrant une approche renouvelée d'une culture capable de s'adresser à chacun d'entre nous, de faire le pont entre les cultures, les milieux sociaux et les générations que Bordeaux se veut exemplaire. Cette exigence doit s'appuyer à la fois sur une approche territoriale renouvelée et sur un ciblage des publics prioritaires renforcé.

- **Rapprocher la culture des Bordelais**

Condition incontournable de la démocratie culturelle, la territorialisation de la politique culturelle constitue un axe majeur du mandat et s'appuie à la fois sur une réflexion d'ampleur sur le maillage culturel, sur la formation et l'animation culturelle et des investissements qui accompagnent une politique de proximité renouvelée.

S'agissant du maillage, les premiers enseignements du Plan d'Aménagement Culturel Territorial pourront être tirés dès 2012.

Parallèlement, l'animation culturelle est renforcée, via des actions de sensibilisation au patrimoine menées dans les quartiers (comme par exemple ; les ateliers et les cafés du patrimoine dans le cadre des opérations Ville d'Art et d'Histoire), via la forte implication de la Ville dans les Journées européennes du patrimoine (120 000 participants en septembre 2011) ou dans la structuration d'événements autour d'opérateurs locaux comme lors de la Fête de la Musique.

Le dispositif du Bus de l'art contemporain est par ailleurs renforcé, tendant à pérenniser une médiation artistique de proximité.

Les grands chantiers du mandat portent sur une approche des publics revisitée : nouveau projet scientifique et culturel pour les archives relocalisées dans l'ancienne Halle aux farines (ouverture novembre 2014) ; nouvelle présentation et enrichissement des collections à l'occasion de la requalification du Muséum (ouverture septembre 2014) ; amélioration de l'accessibilité au Musée des Beaux Arts (fin des travaux en 2012) ; nouvelle approche des publics au sein de la bibliothèque Mériadeck (fin de la phase 2 début 2013) qui s'appuiera sur un réseau renforcé (ouverture des bibliothèques Armagnac et saint Augustin en 2013) ; poursuite de la réflexion autour du projet de la Base Sous Marine.

- **Favoriser l'ouverture à de nouveaux publics**

Les jeunes publics

Le succès de la carte Culture à l'attention des 0-25 ans (près de 15 000 bénéficiaires à ce jour) encourage à accentuer les actions en faveur de ce public cible.

Si les « Premiers pas » du Conservatoire (dont le nombre de places a été augmenté sur 2012 en raison de son succès) restent emblématiques et positionnent Bordeaux comme Ville exemplaire en la matière, les Musées renforcent également leurs actions en faveur des jeunes publics : à titre d'exemple, le Musée des Tous Petits du Muséum sera achevé en 2013 alors que l'opération « Ma Voix et toi » de l'Opéra continue à se déployer à l'échelle de l'agglomération.

Par ailleurs, la Direction Générale des Affaires Culturelles participe, au coté de la Direction Générale de la Vie Sociale et de la Citoyenneté, à une réflexion pionnière et pertinente sur la conception du pôle éducatif « Bassin à Flots n°2 » (2016), tendant, au delà d'un aménagement des équipements culturels, éducatifs et sportifs concerté et partagé sur le territoire, à ouvrir les enfants aux pratiques culturelles dès leur plus jeune âge.

Les publics éloignés

Au-delà des travaux d'accessibilité, c'est dans le cadre du projet social que les services culturels mettent en place des actions pour atteindre durablement les publics éloignés : essaimage du portage des livres à partir de l'expérience du grand Parc (mise en place progressive à Bastide, Saint-Michel, puis Bacalan) ; développement de l'espace d'expositions du CCAS ; poursuite d'un séminaire sur la mise en synergie entre acteurs sociaux et culturels au profit des publics éloignés entamé en 2011 et élaboration d'un plan d'actions...

La politique de vie démocratique

Cette politique poursuit plusieurs finalités :

- favoriser l'expression et la participation de tous les habitants au travers d'une concertation régulière avec les élus de la Ville en lien avec les acteurs locaux et avec le soutien de l'administration municipale,

- promouvoir l'accès au droit de tous les habitants,

- multiplier les liens entre les habitants,

- accompagner les initiatives locales, les démarches des usagers, des habitants, des associations ...

La politique de vie démocratique contribue à la promotion d'une nouvelle forme de démocratie locale en développant l'offre de services et l'écoute au plus près des habitants et en facilitant leur participation au développement de leur ville et à la définition des projets qui les concernent.

Dès 1995 avec la création des conseils de quartiers puis de manière accrue depuis 2008 avec la nouvelle territorialisation, la ville a montré son attachement au développement de la participation citoyenne ; diverses formes de concertation ont vu le jour et se sont multipliées.

Aujourd'hui, un travail de recensement des besoins et pratiques s'avère nécessaire à la définition d'une stratégie de concertation et des priorités pour les 2 ans à venir. Il donnera lieu à l'élaboration d'une charte proposant une procédure commune à l'ensemble des services et redynamisera le processus d'information de tous les publics mais également de véritable participation aux projets de développement.

Un bilan des expérimentations de nouveaux conseils des quartiers 4 et 5 permettra de tirer les enseignements nécessaires avant une éventuelle généralisation.

Dans le domaine de la vie associative et suite à l'évaluation menée en 2011, la Ville va s'appuyer sur certaines des préconisations pour poursuivre sa volonté d'optimiser et de dynamiser les services offerts aux associations.

Au vu du contexte budgétaire particulièrement contraint, la Ville souhaite rationaliser et mutualiser les locaux mis à disposition des associations qui sont logées à titre permanent et le plus souvent à titre gracieux. La rédaction d'une charte d'utilisation des locaux est en cours.

Afin de préserver, valoriser l'initiative associative et promouvoir le bénévolat, de nombreuses actions sont menées :

- création d'une bourse du bénévolat permanente, à l'Athénée Père Joseph Wresinski. Un travail est mené pour créer une bourse du bénévolat en ligne sur le portail de la ville dès 2012 avec une parution des offres et des demandes de bénévoles,

- déclinaison des formations dédiées aux bénévoles associatifs qui va, en 2012, se décliner selon deux niveaux : initiation et perfectionnement afin de répondre aux attentes formulées en 2011 par les associations,

- poursuivre l'objectif de parfaire, à coût constant, les événements associatifs organisés par le Pôle Vie Associative : Cap associations, les pique-niques de quartier, la journée mondiale du bénévolat, la conférence de la vie associative...,

- afin de faciliter l'accès au numérique des associations, l'Athénée est désormais équipé du wifi. Il est prévu d'accentuer la communication autour de cet outil en 2012 et d'informer les bordelais qu'une des salles de réunion est équipée d'une boucle magnétique pour les personnes mal entendant.

L'athénée, très utilisé par les associations, va par ailleurs voir son amphithéâtre Père Joseph Wresinski rénové en 2012 avec notamment une attention toute particulière portée sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Parmi les autres travaux, des efforts significatifs en matière d'investissement sont consentis en 2012. Ils porteront sur la restructuration de la salle Saint Augustin, la réhabilitation de la Halle des Douves (études), la construction d'une maison polyvalente (ZAC GINKO), la réhabilitation du centre d'animation Argonne (études),

Dans le domaine essentiellement régalien qui recouvre les **prestations de l'accueil et de la citoyenneté**, l'objectif principal reste de proposer aux administrés un service public de qualité dans le cadre d'exigences réglementaires nationales évolutives.

La démarche d'amélioration de la qualité entreprise en 2010 au sein du service accueil de la population (état civil, formalités administratives, titres d'identité, information) a abouti, en juin 2011, à la certification AFNOR Qualiville. Cette procédure devra être confortée en 2012 en poursuivant les axes d'amélioration clairement dégagés.

Une réflexion sur la dématérialisation d'un certain nombre d'actes de la vie administrative est menée au niveau national. Bordeaux s'est portée volontaire pour développer cet axe d'amélioration de l'accès aux droits, qui se poursuivra bien au-delà de 2012 et va dans le sens de la simplification des procédures ainsi que vers la notion de guichet unique inspirant l'organisation de l'accueil sur la future cité municipale.

La réflexion porte également sur la transmission électronique sécurisée entre administrations de documents d'état civil, nécessaires à de nombreuses démarches, dans le même objectif d'allègement des contraintes pour les administrés.

En matière d'organisation électorale, l'importance des scrutins de 2012 va nécessiter au meilleur niveau d'exigence l'expertise du service des élections et de ses opérateurs.

Sur la production de données socio-démographiques, la participation du service est d'ores et déjà engagée dans des actions durables et pluridisciplinaires telles que l'analyse des besoins sociaux (ABS), la veille sociale, l'atlas socio-démographique, etc.

Dans le cadre de la gestion des cimetières et du plan pluriannuel d'investissement (PPI), la campagne de restauration de la Chartreuse, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, sera reconduite, permettant de préserver la mémoire de nos ancêtres et le patrimoine de la Ville. Toujours dans le cadre du PPI, la pérennisation des crédits d'entretien supporte le plan de rénovation des murs d'enceinte, de la voirie intérieure et des réseaux de fluides des

trois cimetières. Enfin, sur La Chartreuse, le projet déjà initié de déplacement doux (navette électrique) contribuera à faciliter les déplacements intérieurs des usagers et à réduire la présence automobile, dans le respect de l'environnement.

LE PROJET URBAIN

En 2010, Agora explorait le futur de la métropole millionnaire et son avenir peuplé de villes plus grandes, plus denses, plus étalées...

Pour sa cinquième édition qui se déroulera du 13 au 16 septembre 2012, Agora se recentre sur l'intérieur de cette métropole et ouvre le débat sur la valeur du ou des patrimoines.

A travers Bordeaux (re) centre, la Ville aborde aujourd'hui ces questions très complexes et invite les métropoles françaises à l'accompagnement sur ce terrain pour en faire un thème national de réflexion.

Grâce au Projet Urbain, la ville de Bordeaux est passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui. Elle souhaite, en 2030, avoir gagné 100 000 habitants supplémentaires, en construisant ou réhabilitant 60 000 logements dont 10 000 seront construits sur Euratlantique, 10 000 sur le secteur de Bastide Nord, 10 000 sur le secteur allant des Bassins à flot à Ginko, 13 500 sur le secteur de Bordeaux Nord, et de l'ordre de 16 500 en diffus sur le reste de la Ville.

Ces logements comme les bâtiments à construire nécessaires à la mixité fonctionnelle devront être de qualité et répondre aux exigences du développement durable.

Cette ambition réunit de façon transversale les acteurs qui œuvrent pour mettre en place le projet urbain Bordeaux 2030 et faire de Bordeaux une ville dynamique, attirante et rayonnante pour les générations futures.

En complément de sa stratégie d'aménagement, la Ville a affirmé dès 2008 sa volonté d'un rapprochement et d'une meilleure prise en compte des attentes des habitants, en développant une politique dynamique de proximité et de territorialisation de l'action municipale.

8 équipes de terrain se sont progressivement déployées dans les quartiers tandis que diverses formes de participation citoyenne se sont multipliées.

Aujourd'hui, à mi-mandat, cette organisation doit évoluer pour faire face aux enjeux suivants:

- une plus grande aspiration de nos concitoyens à participer activement au développement de leur ville ainsi qu'une plus grande exigence de qualité de service dans leur vie quotidienne
- des axes d'amélioration préconisés par une étude du Cabinet Deloitte portant notamment sur la fiabilité de notre réglementation et la cohérence de nos interventions
- la nécessité d'efficacité de nos actions à moyens constants et au-delà de l'action elle-même, de la lisibilité et du sens de notre politique de proximité conformément à la démarche de performance (Glob') entreprise par la Ville.

Pour répondre à ces attentes, une nouvelle organisation est en place depuis le 1^{er} septembre 2011.

Basée sur le principe d'un regroupement fonctionnel par pôle de responsabilités, elle favorisera une plus grande transversalité des directions dont les domaines de compétence sont fortement liés.

La politique de développement urbain durable

En matière de développement urbain, l'objectif est d'affirmer la dimension métropolitaine de Bordeaux et de conforter le rôle de la ville-centre dans le développement de l'agglomération bordelaise.

Parmi les orientations données aux prochaines années et inscrites dans le projet urbain, on peut relever :

- La mise en œuvre de nouveaux développements urbains qui constituent l'arc de développement durable reliant les quartiers du Lac et des Bassins à flot, de la Bastide et des quartiers Saint Jean/Belcier, en prenant appui sur les infrastructures et des dispositifs de transports collectifs.
- L'intervention de la Ville sur la nature et la complémentarité des programmations, afin de développer des quartiers à la fois diversifiés et attractifs, qui affichent chacun leurs spécificités.
- La lutte contre le processus d'étalement urbain en proposant des formes d'urbanisation soucieuses d'économiser les ressources foncières, et aptes à développer une densité satisfaisante.
- Le développement de l'offre de logements répondant aux besoins des Bordelais.
- Le rapprochement de l'habitat et l'emploi.
- L'intervention sur les quartiers anciens ou constitués afin de les intégrer à la dynamique urbaine générale de la Ville, en prenant en compte le maintien en place des populations les plus fragiles.
- La volonté d'assurer la valorisation patrimoniale de la Ville en lien avec le classement au patrimoine mondial, et assurer l'évolution des documents stratégiques (PSMV, P.L.U., S.C.O.T.)
- La participation active de la Ville à l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés.
- La volonté de promouvoir les préoccupations en matière de développement durable et de patrimoine et les objectifs du projet urbain au travers des autorisations d'urbanisme.

L'année 2012 sera donc l'occasion de poursuivre :

- les grands objectifs d'un développement urbain durable.
- les études d'urbanisme et opérations d'aménagement.
- la concertation et la communication autour du projet urbain.
- le conseil et la communication en terme d'autorisations du droit des sols.
- le recensement de la ville de pierre qui participe à la valorisation du patrimoine.

La Ville poursuivra, en liaison avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre concrète des grandes opérations d'urbanisme :

- Bordeaux (re) Centres (engagement opérationnel).
- Bassins à flot.
- Berges du Lac/GINKO avec le quartier des Aubiers.
- Aubiers/Cracovie.
- Bastide Niel.

L'année 2012 verra également l'aboutissement des réflexions pré opérationnelles sur le secteur Brazza au débouché du pont Bacalan-Bastide.

L'animation du projet urbain sera poursuivie avec :

- l'organisation de la cinquième édition de la Biennale Agora avec pour thème « Patrimoines et centralités ».
- une consolidation de la communication sur internet par le biais du site Bordeaux 2030 et la mise en place de procédures de numérisations.
- l'organisation de concertations sur les secteurs de projets Aubier/Cracovie, Bassins à flot, Brazza et Niel, Joliot Curie qui donneront lieu, comme chaque année, à la rédaction de livrets.
- la déclinaison de la collection « portraits de quartiers » avec la parution de deux nouveaux opus, sur les quartiers de Caudéran et de Bordeaux re(centres).
- la conception d'une maquette de Bordeaux.

L'année 2012 sera l'occasion de mener différentes études sectorielles :

- Etude de projet urbain sur le Grand Parc.
- Etudes de faisabilité sur les secteurs de projet (Etudes pré opérationnelles d'aménagement d'îlots urbains en tissus constitués).
- Accompagnement de la démarche « 50 000 logements » sur le territoire de Bordeaux nord.

Par son action dans le droit des sols, la Ville participe pleinement à la mise en œuvre du projet urbain 2030 par la délivrance d'autorisations d'urbanisme en assurant la plus grande sécurité juridique pour la collectivité.

Dans le cadre du projet urbain, elle joue un rôle majeur dans le développement de conseils en matière d'architecture, d'urbanisme et de construction durable à l'ensemble des administrés et autres porteurs de projet. Elle doit devenir également un acteur à part entière de l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés.

La Ville concentrera son action autour de quatre objectifs majeurs relevant du développement durable et de la qualité de service. Il s'agira concrètement de :

- Maintenir un rythme soutenu de rencontres des administrés avant le dépôt des autorisations d'urbanisme et élaborer des documents pédagogiques et de références pour aider les administrés dans leurs démarches, faire connaître les objectifs de la Ville.
- Participer de manière active par le recensement aux procédures de révision du Plan local d'urbanisme et du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la Ville (secteur sauvegardé) mises en place par la Communauté urbaine en 2010.
- Développer des premières actions de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés.
- Poursuite de l'expertise en matière de développement durable.

L'habitat

Le logement est au cœur de tout projet de société et il est au centre des trois piliers de la politique municipale : Projet urbain, Projet social et agenda 21. C'est cet ensemble qui fera la métropole de demain. Grâce au Projet Urbain, la ville de Bordeaux est ainsi passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui. Elle souhaite, en 2030, avoir gagné 100 000 habitants supplémentaires.

Où seront-ils construits ? 10 000 sur Euratlantique, 10 000 sur le secteur de Bastide Nord, 10 000 sur le secteur allant des Bassins à flot à Ginko, 13 500 sur le secteur de Bordeaux Nord, et de l'ordre de 16 500 en diffus sur le reste de la Ville.

Cette production doit être accompagnée d'outils pour **faciliter le parcours résidentiel** en faisant en sorte que chacun trouve un logement adapté à ses besoins et à ses ressources et en améliorant les conditions de logement des habitants par des aides à la réhabilitation.

L'action de la Ville en matière de logement et de rénovation urbaine se concentrera autour de cinq actions prioritaires pour 2012 :

- intensifier la production de logements sociaux et faciliter l'accès au logement social.
- aider les propriétaires privés à rénover leur(s) logement(s) dans une perspective sociale et lutter contre le mal logement et l'habitat indigne.
- promouvoir l'accession à la propriété, accueillir des familles.
- créer des logements adaptés pour les personnes vulnérables.
- construire des logements durables et de haute qualité d'usage.

Après une année 2010 dopée par le dispositif du Pass-foncier et la fin du plan de Relance, l'année 2011 semble marquer un net ralentissement dans les ventes de logements neufs. La perspective d'une diminution supplémentaire des aides à l'investissement locatif en 2012 (dispositif Scellier entre autres) pourrait engendrer une baisse de l'activité de construction à partir de la fin d'année prochaine. Néanmoins, en tant que ville-centre de l'agglomération fortement attractive, Bordeaux devrait conserver un niveau élevé d'activité.

Planification

La CUB a relancé en 2011 le processus d'élaboration du futur PLH, qui aura vocation à s'intégrer dans le PLU 3.1 de la CUB à partir de 2013. C'est en 2012 que devront être validées les orientations en matière d'habitat.

Dans le cadre du contrat de mixité sociale signé en 2011 avec l'Etat, la Ville a indiqué son souhait de parvenir à un objectif de 700 nouveaux logements sociaux publics financés par an, dans le cadre de la montée en puissance des opérations d'aménagement.

Montée en régime des réhabilitations sur le Centre ancien

Avec les premiers chantiers de réhabilitation en vue de produire des logements sociaux publics, l'objectif de production est de 300 sur la durée de la convention.

En matière d'habitat privé, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), montera aussi en régime en 2012. Ceci doit permettre de parvenir en fin d'année à 80% de réalisation des objectifs fixés sur la durée de la Convention Publique d'Aménagement passée avec InCité. Parallèlement, la Ville suivra avec attention la mise en œuvre d'un nouveau PIG par la CUB (hors périmètre OPAH) afin d'étudier les modalités de participation et de cofinancement.

Développement de l'accession à la propriété

Pour favoriser l'accession à la propriété, dans un contexte marqué par la fin du Pass-foncier et la mise en place du nouveau Prêt à taux zéro renforcé, la Ville a voté début 2011 le Passeport 1^{er} Logement. Mis en place en cours d'année, il devrait connaître une hausse significative des résultats en 2012.

Finalisation des dossiers Aubiers et Benauges pour le PNRU 2

Un nouveau Programme national de rénovation urbaine semble être confirmé pour 2012. Les dossiers concernant la Benauges (en lien avec Joliot Curie) et les Aubiers devront être finalisés, afin que la Ville puisse bénéficier de ces financements exceptionnels et éviter de constituer à terme des poches d'habitat de médiocre qualité à côté des quartiers nouveaux.

Facilitation de l'accès au logement social

La croissance du nombre de demandes de logement social, constatée en 2010 et 2011, a nécessité une meilleure définition des procédures d'accueil et de soutien à ce public. A partir de 2012, la livraison des opérations d'aménagement (Ginko) devrait permettre de satisfaire davantage de demande. Cette demande pourra parallèlement être exploitée dans le cadre de la mise en place de la veille sociale, afin d'anticiper sur les problématiques de peuplement dans les nouveaux quartiers.

Dispositif de suivi des signalements de mal-logement et d'habitat indigne

L'accroissement du nombre de signalements de mal-logement au cours de l'année 2011 et le suivi de leur traitement nécessite la mise en place d'un outil informatique spécifique, qui devra être opérationnel en 2012. Elle constitue le fondement de la future stratégie d'action de la commune en matière de mal-logement dans le cadre des compétences du maire (voire du préfet pour l'insalubrité). Pour 2012, un objectif de repérage de 200 situations constitue un minimum.

L'éclairage

Le réseau d'éclairage public de la Ville demande un gros effort de renouvellement, engagé dès 2008. Ce renouvellement doit se faire dans un contexte d'intégration toujours accrue de matériels à hautes performances énergétiques.

L'Agenda 21 avait prévu la suppression de toutes les lampes à basse performance à l'horizon 2014. Cet objectif devrait être pratiquement atteint à 100% dès 2011, la consommation de l'éclairage public ayant été réduite de 20% entre 2007 et 2010.

Enfin, la politique d'enfouissement de réseaux sera poursuivie, avec l'appui d'ERDF dans le cadre de la convention de partenariat signée en juillet 2011.

Paysages et patrimoine urbains

Le développement urbain durable de Bordeaux comprend - de façon indissociable au développement du patrimoine bâti - un volet « Paysages et patrimoine urbains ».

Ce qui est en jeu dans ce secteur, c'est la constitution progressive d'un grand parc naturel et écologique de cœur d'agglomération.

Le développement et le confortement d'une charpente paysagère s'appuyant sur la géographie (trames verte et bleue) et reliant progressivement les principaux espaces verts de la Ville permettront ainsi de valoriser mutuellement espaces urbanisés et espaces naturels, de faciliter le développement de la biodiversité et d'accroître la qualité de vie des Bordelaises et des Bordelais.

Dans la continuité de la politique menée depuis 2001, la feuille de route présentée au Conseil Municipal en novembre 2010 comprend pour les prochaines années les six orientations suivantes :

- conforter les espaces naturels des berges,
- poursuivre la réalisation de la trame verte en cœur d'agglomération,
- œuvrer pour une réintroduction d'une agriculture maraîchère en ville,
- généraliser la gestion écologique des espaces verts,

- mieux éduquer, communiquer, sensibiliser,
- faire du citoyen un acteur de la ville verte,

ce qui correspond à des actions de stratégie de développement, d'aménagement, de gestion, d'éducation et de communication.

Il apparaît en premier lieu indispensable **d'accompagner le plus étroitement possible les développements du projet urbain de Bordeaux**. Une « ville durable » ne peut se concevoir sans la réalisation d'espaces verts significatifs et d'espaces publics de qualité.

Sont à ce titre prioritaires :

- la réalisation du Parc aux angéliques dont le phasage du nouveau marché est à peu près calé sur la réalisation de la ZAC Bastide Niel (séquence 2),
- l'étude et le lancement d'une première tranche d'aménagement sur le secteur Deschamps, ce qui permettra d'étendre le Parc aux angéliques vers le sud et d'accompagner les opérations de l'OIN dans le cadre du projet Garonne Eiffel,
- la réhabilitation de l'espace Saint Michel,
- l'aménagement du jardin traversant de l'îlot d'Armagnac,
- l'aménagement du parc André Meunier (après réalisation du parking souterrain programmé par la Communauté Urbaine de Bordeaux)

L'effort devra être poursuivi par ailleurs en matière d'actions de proximité, notamment pour réaliser l'objectif visant à faire en sorte qu'aucun Bordelais n'habite à plus de 500 mètres d'un espace vert.

Pour réaliser ce programme ambitieux, la Ville de Bordeaux s'appuiera sur les compétences scientifiques et l'expertise du Jardin Botanique, notamment pour affiner les aspects écologiques du Parc aux Angéliques, pour poursuivre les travaux d'élaboration de l'arrêté biotope ou pour établir une cartographie de la biodiversité à Bordeaux.

Les missions traditionnelles du Jardin Botanique seront poursuivies parallèlement (visites des jardins et des serres, organisation d'expositions) ainsi que les travaux réalisés en réseau, au niveau national et international.

Le projet pédagogique du **Lycée Horticole Camille Godard** sera relancé, avec pour objectif une autorisation de création d'une classe de BTS.

Vie et déplacement dans les espaces urbains

Le classement à l'UNESCO génère de plus en plus de visiteurs sur le territoire. La maintenance et la gestion de l'espace public vont devenir un facteur clé de l'attractivité de la Ville, de sa convivialité et de la cohabitation des touristes avec les riverains. Ainsi tout ce qui contribue à l'apaisement des circulations dans la ville devra être développé (aménagement de l'espace, contrôle d'accès, jalonnement, arceaux à vélos, actions de la maison du vélo).

Le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur

La stratégie pluriannuelle repose sur quatre axes principaux :

- contribuer à l'existence d'une structure commerciale et artisanale forte dans le centre comme dans les quartiers
- agir en faveur de la création, l'accueil et le développement des entreprises et donc de l'emploi
- mettre en avant les axes stratégiques de développement économique de la Ville (filière vitivinicole, tertiaire supérieur, économie créative, enseignement supérieur...)
- renforcer l'ouverture et la promotion du territoire bordelais

La crise financière et économique ne laisse pas présager d'une année 2012 florissante en matière d'investissements dans l'économie bordelaise. Seules les grandes zones de projet seront privilégiées par les investisseurs. Cependant, les programmes amorcés début 2011 devraient voir le jour courant 2012 et pourront permettre l'accueil et le développement de nouvelles entreprises.

La Ville poursuivra ses efforts en matière de création d'offre immobilière à destination des entreprises, tant dans la programmation des nouvelles zones du projet urbain qu'en la réalisation d'un parc d'activités de 9 hectares à Bordeaux Nord.

Dans le domaine du commerce et l'artisanat, l'année 2012 verra la réalisation de la 2^{de} tranche du programme Opération Urbaine Collective qui devra proposer des actions innovantes permettant de renforcer la promotion et l'attractivité du centre ville et des quartiers. Des aides directes pourront, dans ce cadre, être accordées aux commerçants et artisans de certains axes jugés stratégiques pour la modernisation de leur outil de travail.

La Ville s'attachera par ailleurs à poursuivre l'accompagnement à la création d'entreprise (accueil, conseil, pépinière d'entreprises) dans un souci de développement de l'activité économique et de l'emploi. Les projets de pépinières aux Bassins à Flot et à Bastide Niel seront soumis au vote et entreront dans leur phase de concrétisation.

En matière d'implantation d'entreprises, l'objectif est de proposer une stratégie globale de programmation économique à l'échelle de la Ville et sa déclinaison sur les différents territoires de projet pour les secteurs jugés porteurs :

- L'économie créative
- Les métiers du développement durable
- L'innovation technologique en lien avec l'offre territoriale en matière d'enseignement supérieur et de recherche et l'industrie régionale
- Le tertiaire et le tertiaire supérieur (siège sociaux d'entreprises)
- Les services aux entreprises
- Les services à la personne en réponse à l'ambition démographique

Les secteurs à conserver et développer :

- Artisanat de production
- Petite industrie (Nautisme notamment)
- Commerce de gros/négoce
- Logistique/stockage (au sens logistique urbaine : mutation à réaliser)
- Les grandes entreprises industrielles du territoire (CNB, SAFT par exemple)

Pour cela, la Ville continuera, à travers Bordeaux Gironde Investissement, à la prospection dans ces secteurs porteurs et à l'orientation des nouvelles entreprises vers les quartiers de projet.

Le projet urbain dimensionne 60 000 logements et fixe par conséquent un objectif de 35 000 à 40 000 emplois nouveaux sur le territoire, à l'horizon 2030. Le travail consistera à définir les conditions optimales d'accueil et de création de ces nouveaux emplois dans les différentes zones de projet : Bordeaux-Nord, Ginko, Bassins à flot, Rive droite, Re-Centres et Euratlantique.

Cet objectif se traduit par les actions suivantes, en lien avec la Maison de l'Emploi et la Mission Locale :

- une réflexion stratégique renforcée et une communication sur les actions menées par la Ville en faveur de l'emploi.
- la création d'un Conseil de l'emploi
- la création d'un guide du demandeur d'emploi
- la création d'un observatoire de l'économie et de l'emploi

Par ailleurs, la poursuite des actions 2011 telles que le maillage territorial de l'emploi, l'animation du territoire par des actions publics ciblées, et le soutien à l'insertion par l'emploi, complètera les orientations pour 2012 en terme d'emploi.

Dans le domaine de l'**enseignement supérieur**, la Ville accompagnera et soutiendra dans la mesure de ses possibilités la mise en place des différents projets financés par le programme Investissement d'avenir (Grand Emprunt) et poursuivra également son effort de structuration et développement d'un pôle d'enseignement supérieur et de la recherche urbain : accompagnement du projet Neurocampus à Carreire, renforcement de Campus Chartrons avec réflexion autour de nouveaux équipements publics à destination des jeunes du quartier, en plus de la cafeteria universitaire, prospection de nouvelles filières d'enseignement à installer dans le quartier et répondant aux besoins actuels et futurs du tissu économique, en intégrant d'ores et déjà dans les projets d'aménagement urbains voisins (Bassins à Flots, Bastide-Niel, Brazza, Euratlantique) les contraintes ERP liées à l'implantation de structures d'enseignement et de recherche.

De nouveaux outils de communication économique ont été réalisés (supplément BX Eco) mais en matière de marketing territorial, à 4 ans de l'arrivée de la LGV, l'agglomération devra se doter d'une stratégie offensive. 2012 devrait voir se concrétiser cette démarche de marketing territorial, portée par la CUB en partenariat avec la Ville, le Département et la Région.

La politique de qualité des espaces publics de proximité

Par son approche très concrète du terrain, la **politique de qualité des espaces publics de proximité** vise à améliorer les conditions d'usage des espaces publics, dans un souci de partage harmonieux entre toutes les catégories de populations qui les fréquentent.

Rationaliser les moyens d'action par une plus grande collaboration entre les missions et un recentrage des interventions sur les missions les plus stratégiques constituera une des grandes orientations de cette politique pour les années à venir.

Une plus grande synergie entre les acteurs de terrain doit également être recherchée tant en interne, qu'avec nos partenaires impliqués dans la gestion des espaces urbains : CUB, Keolis... A ce titre, une réflexion sur la répartition des compétences en matière d'entretien de la voirie avec la CUB permettra de clarifier le rôle et le champ d'intervention de chacun en matière de propreté.

En interne, la consolidation de l'organisation territoriale et le rapprochement fonctionnel des équipes en charge du signalement des désordres de la rue et de la gestion des chantiers développera la réactivité et la cohérence de nos interventions.

Un effort accru sur la collecte des déchets des bâtiments communaux sera mené, grâce à une sensibilisation et une responsabilisation de l'ensemble des directions.

La sensibilisation des habitants (semaine de la propreté généralisée à tous les quartiers, communication sur les grands nettoyages...) contribuera à l'amélioration de la propreté de la rue.

L'attractivité de la Ville nécessite une adaptation de nos modes d'intervention visant à répondre aux besoins spécifiques des secteurs les plus fréquentés. Une nouvelle organisation adaptée aux exigences de la période estivale a été expérimentée entre juin et septembre 2011. Forte des enseignements tirés en 2011, l'expérience sera renouvelée.

L'externalisation de prestations comme le ramassage des déchets hors bacs permet de concentrer les ressources sur les missions prioritaires : balayage et nettoyage du centre-ville, corbeilles...

Face à de forts enjeux de cohabitation harmonieuse entre les différents usagers, d'efficacité et de transparence vis-à-vis des citoyens, la Ville a souhaité en 2010 évaluer sa politique de gestion de l'**occupation du domaine public**. Au regard du diagnostic réalisé, des chantiers de refonte de notre réglementation en matière de police administrative et de simplification des tarifs lancés en 2011 se poursuivront en 2012.

4 chantiers prioritaires sont en cours de réalisation :

- La redéfinition et la communication du cadre réglementaire dans un souci de fiabilisation des procédures et de transparence vis-à-vis de l'utilisateur
- La détermination d'une organisation plus efficace par une présence accrue sur le terrain et une tarification plus efficiente
- La structuration de la chaîne de contrôle et de sanction
- La mise en place d'outils de gestion pertinents

Une mise à jour de la réglementation des marchés de plein air entrera également en vigueur dès 2012. Elle privilégie les circuits courts de distribution en encourageant les producteurs locaux et associe les commerçants aux efforts environnementaux (gestion des déchets).

Dès 2012, la Ville s'attachera à promouvoir une politique globale des marchés de plein air en s'appuyant sur une cartographie des marchés (lieux, types).

La politique de stationnement de la Ville poursuit un double objectif :

- améliorer la rotation des véhicules pour les commodités des riverains et les besoins du commerce
- réduire la place de la voiture en ville en encourageant les modes de déplacement alternatifs (transports en commun et déplacements doux)

Elle poursuit sa démarche d'extension des zones payantes dans le but de compléter les secteurs déjà équipés et tend ainsi à rejoindre le niveau d'équipement des grandes villes de France. La surveillance de ces zones sera améliorée grâce à la poursuite de la centralisation des horodateurs conjuguée à l'acquisition d'outils modernes de verbalisation (PV électroniques). La lutte contre le stationnement gênant et dangereux s'accroîtra.

Dans un souci de rationalisation, la police municipale est aujourd'hui chargée de l'ensemble de la gestion du stationnement: de la définition du besoin, la centralisation des données, la maintenance, au contrôle et à la récupération des recettes.

Gestion et maintien du patrimoine vert

Dans un contexte d'extension des surfaces d'espaces verts à gérer résultant du Projet Urbain 'Bordeaux 2030', les principaux objectifs pluriannuels portent sur les points suivants :

- le maintien de la qualité globale des espaces mis à disposition des bordelais sur les plans de l'esthétique, de l'accueil, de la sécurité du public dans les parcs et jardins, de l'animation ou du confort ;
- la poursuite, dans le cadre de l'Agenda 21, des principaux objectifs environnementaux avec, en outre, la mise en place d'une démarche ISO 14001 en vue d'une certification de la direction et l'obtention d'un 'éco label' pour les parcs emblématiques (12 l'ont obtenue)
- la maîtrise des coûts d'entretien et de gestion du patrimoine ;
- à la confluence de l'Agenda 21 et du Projet Social N°3 de la Ville, pour répondre à l'implication croissante des citoyens et des riverains dans les nouvelles pratiques de gestion et pour développer le lien social, une démarche tendant à favoriser l'implantation de jardins partagés et d'opérations collectives de végétalisation de l'espace public sera lancée. De même, le développement qualitatif et quantitatif de l'insertion socio-économique doit être recherché.
- l'amélioration de la communication et de l'éducation sur le patrimoine vert et la nature en ville avec en particulier le renforcement du rôle de la Maison du Jardinier sur ce plan.

BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Les trois piliers du mandat (Agenda 21, projet urbain, projet social) ne sont pas dissociables de l'ambition de faire de Bordeaux une métropole européenne. La qualité de nos espaces et de nos services constitue à l'évidence un premier gage d'attractivité, comme l'illustrent notre attractivité touristique grandissante et l'augmentation démographique.

Pour s'affirmer dans le rang des métropoles européennes, la Ville doit continuer à faire valoir ses atouts et à les faire connaître : notre politique patrimoniale ne se limite pas à la rénovation de nos édifices mais doit être l'occasion d'un dialogue permanent avec les habitants pour penser la ville de demain. C'est aussi le sens de notre action culturelle qui s'inscrit de plus en plus dans l'économie de la culture et gagne en lisibilité, comme l'illustre la formation d'un pôle artistique d'excellence.

Ce même esprit d'ouverture présidera à notre action internationale en 2012.

Rayonnement architectural et urbain, patrimoine culturel

L'action en matière de **patrimoine urbain** vise à transmettre un cadre de vie de qualité aux générations futures en valorisant le patrimoine de la « ville de pierre » et à faire de Bordeaux une ville historique, vivante et durable. Il s'agit, par l'accompagnement de la recherche scientifique archéologique, la valorisation et la médiation de ses chantiers, la diffusion de la connaissance et la préservation du patrimoine de la ville, de partager et de promouvoir une culture patrimoniale qui accompagne le développement urbain, économique et social de la ville.

1 - Renforcer la lisibilité de l'action urbaine

Pour contribuer au rayonnement urbain, il est nécessaire de compléter les actions de concertation et de communication destinées plus directement aux habitants par des actions visant une cible plus large comprenant aussi bien : des entrepreneurs ou des investisseurs français ou étrangers en recherche d'information sur les projets de Bordeaux, des touristes s'intéressant à l'architecture et au patrimoine, des élus et techniciens d'autres villes, des futurs habitants... Il faut pour cela rendre les outils de présentation de l'action urbaine accessibles et lisibles par tous.

è Renforcer la communication sur internet

L'outil internet est le meilleur moyen de toucher une cible large et de diffuser des supports pédagogiques même pour des personnes ne connaissant pas le territoire (outils cartographiques, vidéos, photos). L'objectif est donc de renforcer ce mode de communication pour le volet urbain et de l'adapter à une cible nationale et internationale.

Le site internet bordeaux2030.fr permet ainsi de:

- faire connaître le projet urbain Bordeaux 2030,
- valoriser le site inscrit sur la liste du patrimoine mondial,
- communiquer sur les temps forts d'urbanisme (Agora notamment), les rencontres autour des projets en cours,
- décliner également des services d'informations et d'échanges avec l'administration en ce qui concerne les logements, les autorisations de travaux.

è Poursuivre l'accueil de délégations extérieures

Régulièrement, des groupes d'experts et de techniciens d'autres villes françaises ou étrangères viennent à Bordeaux pour découvrir les initiatives mises en œuvre sur le territoire en matière d'aménagement. L'accueil de ces délégations doit être poursuivie en veillant à les informer au mieux sur les projets, les guider sur les sites et favoriser ces échanges tout au long de l'année.

2 – Valoriser la place majeure du patrimoine dans le projet urbain

L'entretien et la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural est essentiel pour l'image de la Ville.

En tant que grand site urbain vivant du patrimoine mondial en vis-à-vis d'un vaste territoire à reconverter et urbaniser, Bordeaux est également une sorte de laboratoire en ce qui concerne la place du patrimoine dans le projet urbain. Bordeaux constitue donc un « cas d'école » et cette valeur d'exemple lui apporte une certaine notoriété au niveau national et international.

è Embellir la ville

La politique d'investissement relative aux édifices patrimoniaux se traduit par un programme annuel de restauration des monuments historiques, la restauration et la mise en valeur des édifices non protégés et la restauration du patrimoine mobilier et du patrimoine des orgues.

A cette fin, la Ville a engagé depuis 1997 trois campagnes de ravalement obligatoire des façades en accompagnement d'opérations publiques (aménagement des voiries et espaces publics, tramway).

La 3^{ème} campagne est en voie d'achèvement, et une 4^{ème} campagne a été lancée en février 2011, qui porte sur 245 immeubles, soit 1526 propriétaires. Etant donné les délais pour mettre en œuvre les travaux, ceux-ci devraient commencer à partir de 2012.

L'impact du ravalement obligatoire se ressent sur l'activité des entreprises du secteur qui peinent à répondre à la demande, faute de personnel qualifié. Il est indispensable d'inciter la filière à développer les formations adaptées sous peine de voir des immeubles irrémédiablement gâchés.

L'enjeu économique n'est pas négligeable puisque les campagnes de ravalement obligatoire ont généré près de 50 millions € de travaux de 1998 à 2008 au profit des entreprises girondines, sans parler de l'effet d'entraînement hors périmètre obligatoire.

Diverses actions sont envisagées sur l'entretien durable des architectures de pierre : formation spécifique sur les techniques d'entretien des pierres utilisées localement, immeuble test, support de formations et de recherche de solutions techniques, documents pour guider les maîtres d'ouvrages dans leur commande d'entretien. Les maîtres d'ouvrage, les architectes, syndics, organismes de formation, chambres consulaires, associations et professionnels sont concernés.

è Valoriser l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial

Depuis 2007, Bordeaux port de la Lune, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en tant qu'ensemble urbain vivant. Un plan de gestion a été adopté, regroupant l'ensemble des actions qui concourent à la valorisation du site lesquels est par ailleurs rattachés à d'autres programmes.

Depuis 2008, la Ville a dû concentrer ses efforts sur la gestion des transformations architecturales et urbaines afin d'éviter que le site soit radié de la liste. Les liens avec les institutions se sont renforcés, des rapports ont été remis, des ateliers d'experts ont été organisés, le Comité Local Unesco Bordelais a été fondé pour renforcer la communication avec le centre du patrimoine mondial.

La posture retenue par la Ville et les outils de gestion qu'elle a mis en place constituent une référence pour de nombreuses villes qui cherchent à concilier préservation du patrimoine et projets de développement mais aussi pour les organisations qui s'intéressent à cette question. Bordeaux constitue donc un « cas d'école » et cette valeur d'exemple lui apporte une certaine notoriété à même de renforcer son attractivité et son image de ville dynamique.

3- Echanger et partager le patrimoine avec tous

Afin de faire connaître et partager le patrimoine, la Ville soutient de nombreuses recherches et études réalisées par l'archéopôle Ausonius, qui font l'objet de publications et manifestations. L'édition de portraits de quartier permettent de rendre accessible la connaissance acquise auprès des habitants des quartiers.

Afin de promouvoir et de mettre en valeur le patrimoine, la Ville veille sensibiliser le public à sa richesse en développant une politique événementielle et de communication adaptée. En collaboration avec la Direction régionale des affaires culturelles et d'autres partenaires institutionnels et privés, la Ville poursuivra sa réflexion pour améliorer les outils de communication (signalétique, production de documents, etc.) et pour mettre en place d'une série d'activités variées adaptées à tous les publics : circuits, expositions, concerts, visites libres ou guidées pour profiter pleinement d'un ensemble architectural et paysager unique, labellisé « ville d'art et d'histoire » et classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les contributions de la mission de recensement du paysage architectural et urbain et de la mission UNESCO aux actions de formation, les coopérations techniques et les contributions scientifiques et éditoriales se poursuivent et se développent. Le développement du label Ville d'Art et d'Histoire permet de conduire des actions de valorisation et de sensibilisation à l'échelle du territoire (publications, formations, ateliers en direction des publics scolaires, organisation des Journées européennes du patrimoine – un des événements rassemblant le plus de public à l'échelle de l'agglomération – et mise en place du futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine).

Faire partie de la communauté internationale du patrimoine mondial, par l'inscription sur la liste et l'adhésion aux associations (ICOMOS, OVPM (Organisation des villes du patrimoine mondial), Association des biens français du patrimoine mondial) est un levier important du rayonnement urbain de la ville. L'implication croissante de la Ville dans les associations nationales et internationales encourage et favorise également les échanges d'expérience. En 2012, la Ville souhaite partager son expérience de la gestion du site patrimoine mondial avec d'autres villes présentant des enjeux comparables de conservation et de dynamisme urbain et plus particulièrement avec les villes jumelles.

4- Faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville

La Ville doit poursuivre son positionnement comme lieu de référence du débat sur la ville.

è Poursuivre l'organisation d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design et renforcer l'événement

La biennale Agora est devenue au fil des éditions un temps fort incontournable qui rassemble tous les publics autour des questions d'architecture, d'urbanisme et de design. En 2012, Agora en sera à sa cinquième édition. Il s'agit de parvenir à faire de cet événement :

- une référence à l'échelle nationale et à terme internationale,
- un événement associant encore davantage le grand public,
- un événement présent au Hangar mais aussi dans toute la ville pour venir au plus près des habitants.

è Poursuivre l'organisation d'ateliers prospectifs

La ville organise plusieurs fois par an des ateliers d'experts visant à analyser des sujets d'urbanisme et d'aménagement complexes nécessitant l'invention de démarches et de solutions nouvelles. Cette démarche sera poursuivie afin d'anticiper au mieux les évolutions à venir.

Le tourisme

L'action municipale vise en ce domaine à favoriser le développement touristique de Bordeaux, en développant une offre alliant culture, patrimoine et vin, et en consolidant la position de Bordeaux sur le marché du tourisme d'affaires et de congrès.

Après une pause relative de l'activité touristique en 2009 du fait de la crise économique internationale (- 1 % de nuitées commerciales), la tendance est repartie à la hausse avec + 14% de nuitées en 2010, ce qui offre une croissance de 25 % depuis 2006, l'année précédant l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

2012 sera marquée par la montée en puissance du projet de centre touristique et culturel du vin, la poursuite de la valorisation du fleuve avec une pleine année d'exploitation du ponton d'honneur, l'avènement de la démarche Destination pour Tous et de nombreuses manifestations professionnelles confortant l'attrait nouveau de la Ville sur le marché des congrès (4ème place française derrière Paris, Nice-Cannes et Lyon)

L'enjeu essentiel vise à asseoir Bordeaux comme une destination touristique incontournable à l'échelle nationale mais également internationale, en augmentant le nombre de nuitées commerciales et les durées de séjour, et donc la consommation touristique au niveau local.

Dans le domaine des équipements fluviaux, la Ville poursuivra la gestion et l'entretien des pontons, notamment le ponton Yves Parlier qui nécessitera une révision et une mise aux normes. L'initiative privée sera confortée et incitée dans une optique de développement du tourisme fluvial et des loisirs nautiques. Enfin, de nouvelles navettes fluviales devraient être mises en service par la Cub, utilisant l'armature des pontons de la Ville.

En matière de tourisme urbain, le projet du CCTV sera dans sa phase de lancement opérationnel (acquisition foncière, démolition) et sera conforté par une programmation immobilière complémentaire sur la parcelle de la fourrière.

La Ville veillera à améliorer l'accueil de ses visiteurs par une meilleure signalétique et la labellisation de ses sites. (Destination pour tous, Tourisme & Handicap...)

ENFIN, UN SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT HÔTELIER DEVRA ÊTRE RÉALISÉ, PERMETTANT D'ENVISAGER LA FUTURE STRUCTURE HÔTELIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION MILLIONNAIRE ET D'APPRÉHENDER LES PROJETS IMMOBILIERS DANS LES QUARTIERS EN DEVENIR.

La promotion de la destination Bordeaux, en matière de tourisme d'affaire, devra tenir compte du nouvel outil Palais de la Bourse et il conviendra d'envisager une mutualisation de ces moyens de promotion.

La Ville restera enfin présente dans le travail de positionnement et de promotion de l'aéroport de Bordeaux (développement des lignes internationales notamment et positionnement par rapport à l'arrivée de la LGV en 2016).

Les relations internationales

La politique internationale de la Ville de Bordeaux a pour finalité d'augmenter la visibilité et l'attractivité de Bordeaux, en s'appuyant sur les politiques de la ville et les porteurs de projet bordelais

Elle vise les objectifs suivants :

- **positionner Bordeaux comme une métropole européenne du sud**, au travers de projets de développement et de sa participation aux débats sur les enjeux européens et méditerranéens,
- **entretenir des partenariats significatifs avec de grandes villes développées ou émergentes**, notamment en Chine, et être présente dans les enceintes internationales (francophonie)
- **encourager les partenaires bordelais dans leurs actions à l'international**, en recherchant les synergies.

L'année 2012 sera marquée par la célébration de trois anniversaires de jumelage, qui orienteront la programmation de la Direction Générale des Relations Internationales : 20 ans du jumelage Bordeaux-Saint Pétersbourg, 30 ans du jumelage Bordeaux-Fukuoka, et 50 ans du jumelage Bordeaux-Québec. Chacune de ces célébrations donnera lieu à une programmation renforcée, autour de deux temps forts, l'un à Bordeaux et l'autre dans la ville jumelle, occasions de mettre en exergue les projets communs et ceux des partenaires des jumelages. La tenue d'Agora, en septembre 2012, autour du thème du patrimoine, sera également l'occasion d'associer plusieurs villes partenaires, et Bordeaux fête le Vin invitera Hong-Kong.

La politique de rayonnement culturel : la transformation de Bordeaux en grande métropole culturelle

Déjà positionnée parmi les 3 villes françaises dont le rayonnement culturel est en pleine expansion, Bordeaux doit confirmer ce positionnement au travers des priorités stratégiques qu'elle a définies :

- **Inscrire la Ville dans une « nouvelle économie de la culture »**

Depuis 2011, la Ville renforce l'inscription des acteurs du livre sur le territoire par la mise en œuvre de projets littéraires dans des bâtiments d'intérêt patrimonial : après l'installation de l'association Permanences de la Littérature aux Bains Douches (La Bastide), c'est la résidence du professeur Demons, située à proximité du Jardin Public, qui réunit des organisations structurantes de la filière livre du territoire (Escale du Livre, association 9-33), des ateliers pour les auteurs de bande dessinée, ainsi qu'un projet de médiation patrimoniale.

2012 sera l'occasion d'inscrire la Ville dans la réflexion relative à la Plateforme des cafés cultures, afin d'insérer les petits lieux de concerts dans une dynamique de concertation autour d'enjeux transversaux : gestion de la vie nocturne, rôle des petits lieux de concerts dans le parcours de professionnalisation des artistes, réflexion sur des outils d'accompagnement de leurs activités.

Dans le cadre de la construction de l'éco-quartier Ginko (Bordeaux-Lac), la Ville développe une Maison des Danses, qui constituera à l'horizon 2015 un outil de travail structurant pour les compagnies chorégraphiques locales (professionnelles et amatrices) comme pour les habitants et un lieu d'émulation autour de la danse avec l'accueil d'artistes nationaux et internationaux en résidence.

La Ville accompagne le projet de la Fabrique POLA, qui investira un nouveau lieu en 2012, et engage une réflexion approfondie autour du développement de lieux d'accueil et de travail pour les artistes, en concertation avec les bailleurs sociaux et en gestion propre.

Ces actions s'intègrent dans une démarche large de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs de la culture.

Bordeaux connaît en effet depuis quelques années une vitalité artistique qui se traduit par l'installation de nombreux acteurs venus de l'extérieur, artistes, auteurs, compagnies, porteurs de projets artistiques... Cet élan doit être confirmé dans les années à venir, notamment par le développement d'outils de travail pour les équipes artistiques.

- **Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationale et internationale en matière culturelle**

La structuration de l'enseignement supérieur artistique engagée depuis 3 ans sera confortée par la création d'un pôle d'enseignement artistique d'excellence, pluridisciplinaire (musique, arts plastiques, etc..) et d'ambition internationale, dans le quartier de Sainte Croix. Le passage de l'Ecole des Beaux Arts en EPCC, son habilitation à délivrer des masters et son intégration, comme membre associé, dans le PRES Aquitaine d'une part, le succès de la première promotion de l'ESTBA et l'habilitation délivrée en 2011 en matière d'enseignement supérieur Musique d'autre part sont les pré-requis désormais établis pour confirmer la place spécifique de Bordeaux, à l'échelle nationale et européenne, en matière d'enseignement supérieur artistique.

S'agissant de lisibilité, les établissements et les acteurs culturels continueront à s'appuyer sur des actions nouvelles et sur une communication renouvelée : après le Capc et l'école des Beaux Arts, lancement des sites internet pour les Archives Municipales, le Musée d'Aquitaine, le Musée des Beaux Arts, puis le Conservatoire et le Muséum ; renouvellement des outils de communication existants ; lancement d'un portail générique regroupant l'offre des bibliothèques municipales dès 2012 sur le site internet municipal; ouvertures de boutiques dans les musées ; nouvelles co-productions internationales au Capc ; poursuite des partenariats du conservatoire avec Quebec, Montréal et Oran...

Le renouvellement de l'approche des collections, notamment à l'issue des chantiers de travaux, constituera également un enjeu de rayonnement déterminant (salles XIXe et XXième au Musée d'Aquitaine ; ré-accrochage au musée des Beaux Arts ; nouveau projet scientifique et culturel du Muséum...

La Ville travaille également au développement d'infrastructures nouvelles afin d'accompagner l'émergence des pratiques artistiques de notre territoire dans les années à venir. En 2012, une zone d'accueil pour les cirques de création sera aménagée au Parc aux Angéliques (Quai de Queyries – rive droite). Bordeaux est partie prenante de la concertation relative à la création d'une cinémathèque autour du fonds Max Linder dans le quartier Bordeaux Sud.

Naturellement, l'Escale du Livre et Novart se poursuivent et acquièrent une visibilité croissante sur le territoire national.

Les échanges culturels à l'international seront significativement renforcés autour d'actions structurantes, avec la mise en œuvre dès la fin 2011 de résidences artistiques croisées avec Los Angeles et le LaxArt (structure professionnelle de diffusion pour l'art contemporain), le développement de projets de coopération avec Québec autour du livre et notamment de la bande dessinée, avec Fukuoka autour notamment de la musique et des musées par le truchement d'une exposition itinérante.

Comme en 2009, l'édition 2011 d'Evento fera l'objet d'une évaluation et continuera de rayonner à travers les œuvres et projets produits pendant la manifestation.

Enfin, nouvel outil de rayonnement national et international pour la Ville, l'Auditorium de Bordeaux sera livré en 2012 et confortera une politique musicale ambitieuse.

LE PILOTAGE ET LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

Notre ambition de développement des services, de construction de nouveaux équipements renforcent la nécessité d'optimiser notre fonctionnement. C'est l'objet de notre démarche de performance engagée depuis 2007.

Afin d'approfondir cette démarche, j'ai souhaité que nos services participent à une réflexion d'ampleur sur la performance municipale. Ce diagnostic de performance, partagé avec les cadres de la Ville au 1^{er} semestre 2011, a permis d'identifier les marges de progrès dans nos modes d'intervention, nos procédures, notre gouvernance. Il s'agit d'utiliser au mieux nos ressources, d'optimiser notre gestion interne afin d'offrir toujours un meilleur service aux Bordelais.

L'ensemble des pistes d'amélioration fera l'objet d'un suivi précis en 2012.

Gestion et développement des ressources humaines

Comme les années précédentes et afin de contribuer à la performance globale, la masse salariale sera maîtrisée tout en maintenant une forte mobilisation et implication de tous en matière de gestion et de développements liés aux ressources humaines.

Les moyens alloués aux RH sont impactés par les fortes contraintes économiques qui pèsent indirectement sur la masse salariale.

Après une phase d'adaptation et de fiabilisation du système d'information RH, l'année 2012 devrait permettre, toujours dans le souci de partager la dimension managériale des RH, de doter les directions générales d'outils de suivi (tableaux de bord et indicateurs) et d'analyse leur permettant de mieux appréhender les éléments de gestion quotidienne des agents placés sous leurs responsabilités.

De manière générale, la DRH dans ses objectifs transversaux mettra en œuvre les préconisations issues du diagnostic de performance réalisé au cours de l'année 2011. A ce titre, elle développera son rôle de prestataire de service auprès des autres directions.

Cinq objectifs principaux ont pu être identifiés :

- Fiabiliser et optimiser la gestion administrative de la fonction RH. Cet objectif doit clairement permettre à la DRH de simplifier chaque fois que possible ses procédures et processus internes afin de retrouver des marges de manœuvre en temps de travail pour approfondir de nouveaux champs de compétences.
- Développer un système décisionnel adapté en lien avec les services de la DOI et les autres directions. Avec 4 200 agents permanents le volume des données disponibles en matière de suivi des carrières, des rémunérations et des postes doit être partagé afin de servir d'autres politiques transversales de la ville comme la Glob' et le contrôle de gestion.
- Développer les missions prospectives de la DRH en matière de gestion des effectifs et de pilotage de la masse salariale.
- Assurer une animation régulière des partenaires de la DRH au sein des autres directions.
- Développer la pratique des contrats de service permettant de focaliser l'apport de la DRH sur les besoins exprimés par les directions en fonction de leurs propres objectifs (plan de formation thématique, aide à l'organisation, à la planification...).

De plus, la DRH s'attachera à développer un autre aspect du management à travers l'élaboration d'un document unique dont l'objectif est de recenser l'ensemble des situations de travail à risque et de proposer un plan d'action pour assurer la prévention des risques professionnels.

La communication interne et managériale poursuivra également son action en direction des services pour renforcer la culture managériale spécifique de la ville de Bordeaux.

Les actions de formation, soutenues, par un nouveau plan de formation spécifique pour l'encadrement, seront développées notamment en direction des agents les plus en attente d'aide en matière d'évolution professionnelle (agents en reclassement, en difficulté sur les savoirs de base) mais bien sûr les formations liées au travail en sécurité (CACES, habilitation...).

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs passe par une réécriture des procédures internes de gestion, par le développement d'une compétence contrôle de gestion et la qualité interne propre à la DRH.

Enfin, la procédure d'évaluation, très riche par le dialogue qu'elle instaure entre les agents et leurs encadrants mais également en information pour la DRH sur les postes et activités exercées par les agents, sera poursuivie.

Gestion financière

En matière financière, la Ville a acquis en 2011 un nouveau logiciel budgétaire et comptable. Ce nouvel outil va d'abord permettre de gagner en lisibilité. Notre gestion par politique publique se trouvera renforcée, comme on pourra le constater lors du vote du budget 2012.

Cette volonté de transparence s'inscrit dans la démarche de certification des comptes locaux, engagée avec la Direction générale des finances publiques.

Ce nouveau logiciel va également constituer un apport notable à la modernisation de notre gestion. Le changement d'application permettra ainsi de renforcer la responsabilisation des directions, en leur donnant de nouveaux outils de gestion et de pilotage. De même, la gestion budgétaire pluriannuelle (gestion en AP/CP) sera mise en œuvre, dans un premier temps sur des programmes d'importance comme le centre culturel et touristique du vin ou dans le domaine scolaire ou de la petite enfance.

Stratégie immobilière et économie d'énergie

➤ Contexte

Le patrimoine bâti municipal représente approximativement 1 million de m² répartis sur environ 450 sites et 700 bâtiments. La majeure partie de ce patrimoine est ancien et nécessite un effort soutenu de grosse maintenance, d'entretien et d'amélioration des caractéristiques thermiques et d'accessibilité aux handicapés.

La gestion et l'extension de notre patrimoine doivent être réalisées dans le respect des exigences environnementales, des exigences réglementaires (P.L.U., codes de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, des marchés publics, réglementation thermique dans l'existant, accessibilité handicapés, ...) et de la politique municipale (plan climat, agenda 21, projet social, qualité architecturale, exemplarité, ...)

➤ Pilotage de la stratégie immobilière

Notre stratégie immobilière dédiée aux économies d'énergie comprend quatre axes (en partie développés dans le chapitre relatif à l'Agenda 21) :

- des investissements indispensables à l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie
- un pilotage fort et un fonds dédié pour agir sur les bâtiments existants
- une politique de responsabilisation en matière de fonctionnement et de comportement
- une rationalisation des implantations administratives de la ville pour le public, les associations et les services.

➤ Patrimoine

Rotation des Actifs

L'objectif de désengagement des locaux n'ayant pas une utilisation d'intérêt général a été posé. Dans ce cadre, les ventes immobilières par le biais d'adjudication seront poursuivies. Cependant, si la ville possède encore de nombreux immeubles, ceux-ci sont occupés par des associations et ne peuvent être vendus à l'heure actuelle.

Valorisation des Actifs

Les prestations immobilières envers les partenaires extérieurs doivent être valorisées. En effet d'une part la valeur locative des locaux attribués n'est généralement pas prise en compte dans le cadre de bilans financiers avec d'autres partenaires et d'autre part la gratuité des mises à disposition n'incite pas les tiers logés à rationaliser les occupations et à mutualiser les locaux. Pour 2012, un effort sera mené pour la rationalisation et la mutualisation des locaux occupés par les associations. En parallèle, pour les occupations existantes et dans le cadre de la rénovation juridique du lien contractuel, une réflexion sera menée sur les capacités de l'occupant à supporter un loyer, tandis que les fluides lui seront refacturés.

Optimisation des Actifs

Il conviendra en 2012 d'augmenter le volume des travaux d'entretien et de réfection réalisés sur notre patrimoine, en privilégiant les opérations concernant le clos et le couvert ainsi que la mise en sécurité des bâtiments.

Une réflexion sera menée sur la requalification des locaux de l'Hôtel de Ville qui continueront à être affectés à des services municipaux, après la construction de la Cité Municipale.

La mutualisation des espaces sera également privilégiée en 2012 avec le lancement de la réalisation du magasin mutualisé municipal.

Enfin, dans le cadre de la certification des comptes de la ville, un logiciel d'inventaire des biens immobiliers sera mis en place, avec l'assistance de la DOI.

➤ Construction publique

Etudes, constructions et réhabilitations

Toutes les opérations lancées font l'objet d'une démarche HQE et la cible « gestion de l'énergie » est poussée jusqu'au bâtiment B.B.C., voire à énergie positive pour la reconstruction/extension du groupe scolaire Albert Thomas, la construction de la crèche rue Détrois et du centre d'animation Argonne, la transformation de la salle st Augustin, les constructions des groupes scolaires et des crèches de la Berge du lac et des Bassins à flots. La nouvelle crèche Ginestous, bâtiment B.B.C., sera livrée en fin d'année 2011. De plus, les travaux de construction des archives municipales et les travaux de réhabilitation du Muséum d'histoire naturelle débiteront en intégrant un échangeur de chaleur sur le réseau d'égout de la ville et une toiture photovoltaïque.

La majorité des appels d'offres travaux intègrera des clauses sociales imposant la réalisation d'actions d'insertion.

Grosses réparations

Les opérations de grosses réparations sur le patrimoine bâti intègrent dès que possible la mise en œuvre de systèmes énergétiquement performants. L'utilisation des matériaux à

faible impact écologique s'est poursuivie en 2011 et sera accentuée en particulier par une volonté forte d'employer le bois dans la construction et veiller à une qualité de l'air intérieur exemplaire.

Amélioration des performances, conformité et sécurité

La valorisation de l'eau issue de la géothermie dans la piscine Judaïque (par utilisation directe dans les bassins) et pour l'Hôtel de ville va permettre d'augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables consommées.

Les premières opérations importantes spécifiques de mise en accessibilité sont en cours (ascenseur du grand théâtre, musée des beaux arts, plusieurs gymnases, ...).

Enfin, les Dossiers Techniques Amiantes (D.T.A.) seront terminés en 2012.

➤ **Energie**

La consommation corrigée des variations saisonnières et de l'évolution du patrimoine de l'année 2010 s'élève à 77,7 GWh (soit 9,2% de moins qu'en 2009). La réduction de l'année 2010 porte donc à 16% la baisse depuis 2007. La saison de chauffe 2011/2012 verra la suite de la mise en œuvre du plan de progrès sur les installations de chauffage et de climatisation et sera également la troisième année d'investissements spécifiques sur notre bâti existant.

Après une diminution importante de notre consommation dans les bâtiments en 2010, des actions seront développées en 2012 pour accentuer la baisse des consommations. En parallèle, des actions de maintenance des équipements existants devront être réalisées.

Les actions du réseau de référents énergie (en particulier dans les écoles) commencent à porter leurs fruits sur l'amélioration des comportements et donc la réduction des consommations. L'animation du réseau doit être poursuivie en mettant en œuvre une démarche plus « appuyée » afin de ne pas laisser retomber l'élan initié...

Moyens opérationnels d'exploitation

Dans une logique d'optimisation des moyens, la Ville va poursuivre et élargir la stratégie de location longue durée (jusqu'à présent réservée aux automobiles) aux véhicules utilitaires à organe hydraulique (polybennes, camions grue, camions nacelle), qui bénéficieront ainsi d'un centre d'entretien adapté.

La mutualisation des moyens de déplacement s'inscrit également dans cette logique. Les Pools Alfred Daney et Minimettes ont vu leur capacité accrue de 22 à 35 véhicules mutualisés à la mi 2011. Un troisième site est à l'étude pour l'année 2012.

Bordeaux Cité Digitale

A travers son programme d'action Bordeaux Cité Digitale, la Ville place résolument l'innovation numérique au cœur de ses politiques publiques mais aussi du développement d'une administration électronique performante de qualité et sécurisée.

Sept axes de travail majeurs forment la colonne vertébrale du programme : Bordeaux ma ville mobile; l'e-Participation, les e-Services et l'e-culture, l'accessibilité numérique outil de développement durable et social, l'e-Education, la performance interne, la sécurité et l'agilité du Système d'information (SI).

Bordeaux ma ville mobile

Selon les projections, plus d'un Français sur deux sera équipé d'un téléphone pouvant accéder à Internet dans le courant de l'année 2012. Bordeaux a intégré cette révolution et poursuivra son action par la création d'un futur magazine Web, d'une plate-forme de génération de

contenu mobile diffusant des informations très variées adaptées à ce support (sites accessibles aux handicapés, points patrimoniaux, les parcours Unesco, les arbres,...). Cette politique s'accompagnera de la poursuite du déploiement de codes apposés sur du mobilier urbain, qui constituera tout à la fois un moyen d'accès au contenu et un outil de promotion de nos services en ligne.

En janvier 2011, le Ministre de l'Industrie a sélectionné et labellisé le territoire de Bordeaux comme « Leader du mobile sans contact ». Forte de cette labellisation, la Ville de Bordeaux se positionnera en réponse à l'appel à projets « Développement des services mobiles sans contact » du Programme des Investissements d'Avenir. L'objectif est de développer progressivement, en lien avec des partenaires publiques et privés, un bouquet de services innovants sans contact pour simplifier la Ville. Plusieurs axes de travaux sont actés : les déplacements et de l'information voyageurs, le tourisme et la gestion de l'événementiel, le commerce par le paiement sans contact, l'information dans la ville, l'accès aux équipements publics, l'activation des bornes d'accès, le paiement sur horodateur, etc. Le consortium de partenaires orchestré par la Ville regroupe la Communauté Urbaine, le Département et la Région, plusieurs établissements bancaires, des opérateurs de télécommunication, des entreprises locales innovantes, un constructeur de téléphones.

Afin d'accompagner l'utilisation des services mobiles, nous déploierons progressivement des points d'accès gratuits à Internet dans la Ville, mais limités en débit, tout d'abord sur les quais dans le cadre d'une expérimentation, avec la volonté de l'étendre après bilan sur une vingtaine de lieux.

L'e-Participation

Bordeaux a créé une plate-forme de consultation en ligne, « je participe », qui a permis de consulter les Bordelais sur plusieurs sujets d'intérêt municipal, des pratiques cyclistes jusqu'aux suites du forum social. Les réflexions en cours au sein des services permettront de faire évoluer celle-ci en associant consultations locales de quartier et consultations transversales.

La Ville s'engagera dans l'ouverture de ses données publiques. Cette démarche permettra aux citoyens, aux entreprises et aux associations de consulter, d'analyser et de participer activement aux débats de la collectivité. Elle s'inscrira dans la droite ligne de notre action pour plus de transparence et de démocratie directe.

Les e-Services et l'e-culture

Le portail bordeaux.fr, qui a vu sa fréquentation évoluer de 22 % l'an passé, fera l'objet d'une évolution de son architecture technique vers une plateforme de logiciels libres intégrant la refonte de la page d'accueil, mais aussi de la rubrique des démarches en ligne, de la cartographie et la mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure matérielle et son hébergement.

Dans le prolongement du développement des sites du CAPC et de Bordeaux2030, nous développerons les sites de l'école des Beaux Arts, des archives et du Musée d'Aquitaine. En parallèle, sera mis en place un portail documentaire multimédia, fédérant les différents catalogues internes des bibliothèques et des musées de la Ville pouvant s'enrichir d'autres sources externes de données.

Nos e-services se développeront largement en matière patrimoniale et culturelle à travers la réflexion sur l'intégration des technologies pour la diffusion des contenus du Muséum (Bornes tactiles, visites guidées, ...), pour le prêt et le retour des ouvrages de nos Bibliothèques, pour la numérisation et la mise en ligne de fonds patrimoniaux (Delpi).

Un extranet à destination des élèves, des parents et des professeurs du Conservatoire National de Région facilitera les échanges, les inscriptions, et nous accompagnerons l'École des Beaux Arts dans sa réflexion en matière de numérique.

L'accessibilité numérique, outil de développement durable et social

La dimension sociale et égalitaire de l'accès Internet restera un axe fort du développement de « Bordeaux cité digitale ». Ainsi, le dispositif développé « Clic et Déclik », qui a produit des effets de mobilisation de la population sur les Aubiers, sera répliqué dans un autre lieu.

Le classement par l'ARCEP de Bordeaux en zone dite très dense signifie l'impossibilité pour les pouvoirs publics d'intervenir directement dans le déploiement des offres de télécommunications concernant le très haut débit par fibre optique, et la nécessité de s'en remettre aux offres des opérateurs. Sans déroger à cette obligation, la Ville mènera un travail d'animation auprès des opérateurs, et un travail de diagnostic, partagé avec les différentes directions de la Ville et la CUB, afin de faciliter une vision partagée des besoins et d'organiser son déploiement en centre Ville et dans les zones d'aménagement.

Une première semaine digitale a été organisée au mois de mars 2011, qui a rencontré un succès indiscutable au sein de la Ville et dans les médias. La deuxième édition, prévue en mars, sera l'occasion de conforter cette manifestation qui répond à la fois à un besoin de réflexion sur les enjeux du Web aujourd'hui, mais aussi de pédagogie de diffusion auprès du grand public des innovations et des pratiques qui font de Bordeaux une Cité Digitale innovante. Démonstrations de dispositifs NFC, installations autour de la glisse et du numérique, déploiement de services mobiles et ateliers de réflexion seront au programme de cet événement, en partenariat avec la Mairie de Cenon pour la partie "arts numériques".

L'accessibilité numérique est aussi une démarche interne – portée par les services formation et l'atelier informatique - consistant à former progressivement l'ensemble des agents à son usage.

L'E-éducation

La Ville s'est engagée dans une politique d'équipement et d'accompagnement des écoles primaires à la société numérique par le déploiement de 350 Tableaux Numériques Interactifs. Cet objectif sera pratiquement atteint en fin d'année en intégrant plus de 300 TNI et la formation des professeurs à l'utilisation technique de ces outils. En complément de notre action, l'ensemble des écoles évoluera sur une nouvelle architecture technique permettant le changement des postes des directeurs et ceux installés dans les salles informatiques (500 postes) et nous travaillons en partenariat avec d'autres communes afin de choisir et d'expérimenter, sur une dizaine d'école, un Espace numérique de Travail proposant un bouquet de services numériques évolutif à destination des enseignants, des élèves et des parents.

Le numérique au service de l'innovation, de la performance interne et du développement durable.

La mise en œuvre d'un schéma directeur de l'innovation numérique et des systèmes d'information favorisera la prise en compte des nouveaux défis liés à la Ville numérique. Organisé sur la base de cercles de l'innovation numérique et piloté par la DOI en lien avec les métiers, ce schéma permettra d'enrichir un portefeuille d'actions pluri annuelles au service de la Cité Digitale.

Le numérique sera mis au service du développement durable suivant plusieurs axes.

La poursuite du plan de dématérialisation favorisera l'économie du papier et le temps de traitement des informations : PV électroniques améliorant la surveillance du stationnement, les ordres de mission, instruction des dossiers d'urbanisme, demandes arrêtés de déménagement...

La mise en place d'une plateforme performante de visioconférence donnera la possibilité de travailler à distance en évitant les déplacements. La mutualisation de plateformes informatiques internes (gestion des associations, gestion des bâtiments...) mais aussi externes avec le CCAS ou d'autres communes permettra d'éviter que chacun redéveloppe ce qui existe déjà. Dans ce cadre, la dimension archivage numérique sera étudiée en partenariat avec le Conseil Général, la CUB et la Région.

Les processus de gestion de maintenance des bâtiments seront mutualisés entre les directions utilisatrices.

La dématérialisation du Conseil Municipal et l'équipement des élus de tablettes mobiles se poursuivra par la mise en œuvre d'une offre de service adaptée ; consultation plus aisée de la messagerie, accès aux réseaux sociaux, lecture des informations généralistes ou particulières d'Internet, outils de dépôt de documents.

L'accompagnement des directions métiers sur leurs démarches de certification se poursuivra. Ainsi, en complément des axes organisationnels, de nouveaux outils numériques seront au cœur des démarches de certification engagées par la direction de l'accueil et de la citoyenneté (Qualiville), des parcs et jardins (ISO 14001), de la DOI (ISO 27001, ITIL) : traçabilité des demandes, optimisation des accueils, gestion des stocks et des interventions, contrats de services ...

La composante géographique de nos bases d'information est devenue stratégique par son utilisation dans les processus métiers mais également dans son couplage avec l'information décisionnelle. En ce sens, un schéma directeur de la géo localisation sera réalisé en 2012 et des indicateurs développés facilitant le diagnostic et la décision territoriale. Enfin, la refonte du SIG sur le web permettra d'adresser les contenus cartographiques au plus grand nombre, à travers une interface conviviale et ergonomique dans une logique **d'ouverture des données publiques.**

Le démarrage du système d'information Financier fera l'objet d'un accompagnement au changement important auprès de plus de 400 agents de la Ville et du CCAS. Il intégrera des avancées comme l'intégration de la Glob', l'expérimentation de la gestion en AP/CP, la dématérialisation de processus dans les services et vers la trésorerie mais aussi la mise en œuvre d'un outil de gestion des achats et des stocks.

Le Système d'Information des Ressources Humaines, après sa stabilisation, va s'enrichir de nouvelles fonctionnalités de gestion et de pilotage : Intranet managers, suivi budgétaire, référentiel des postes de la collectivité sur un modèle de près de 200 métiers différents recensés à la mairie.

Un schéma directeur des besoins des métiers du CCAS sera conduit afin de définir un plan d'action et les moyens associés.

Une infrastructure technique sécurisée et agile

Dans un contexte d'évolution permanente tant au niveau des usages que de la technologie, le système d'information doit permettre de changer de cap avec facilité. Il doit intégrer les nouveaux modes de travail des collaborateurs et les nouveaux modes d'interaction des citoyens, tels que la mobilité généralisée ou les réseaux sociaux et répondre à ce besoin d'adaptabilité récurrent malgré la mise sous pression des budgets informatiques.

Le programme de sécurité du système d'information permettra de redéfinir un nouveau schéma directeur de la politique de sécurité de la Ville en d'identifiant et qualifier nos actions à deux ans. De plus, nous augmenterons le périmètre et la profondeur de nos audits de sécurité et d'intrusions pour prendre en compte les enjeux et l'évolution permanente des usages et des menaces. Enfin, nous conduirons un plan important de sensibilisation des directions, des agents et des administrateurs de données à la sécurité, à leurs droits et devoirs et responsabilité.

Les architectures systèmes délivreront de nouveaux services numériques à destination de la population mais aussi des directions de la Ville et du CCAS. Cinq projets majeurs d'évolutions seront menés. Ainsi, un quart du parc de postes de travail sera adapté aux nouvelles normes techniques (un Cloud privé facilitant la mobilité et la sécurité, des postes 'légers' moins consommateurs d'énergie), notre cœur de réseau évoluera pour accompagner la montée en puissance nécessaire de nos infrastructures, sécuriser les interconnexions et favoriser la mise en œuvre de nouveaux services (vidéoprotection, pilotage de capteurs, chaudières, transport de l'image, ...). En complément, nous mettrons en œuvre un outil de gestion des habilitations et de leur traçabilité, notre architecture de sauvegarde évoluera pour accompagner l'accroissement des besoins de stockage de données et optimiser notre plan de reprise d'activité en cas d'incident. Enfin, nos moyens de communication de téléphonie mobile seront adaptés aux usages actuels qui évoluent vers plus d'accès à Internet, plus de SMS et la plateforme mutualisée de communication radio Tetra sera étendue à la propriété.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE